



Les cahiers de
PROSPECTIVE
Jeunesse

Bureau de dépôt - 1050 BRUXELLES 5

Cahiers - volume 6 - n°4 - 4ème trimestre 01

Dossier : “Cannabis et autres drogues : la dépénalisation en questions” - Tome 3

A.M.O., Coke, addict... Ça fait des vagues à la campagne !

Quel leurre est-il pour les travailleurs sociaux ?

Loi et intervention : question pour un champion ou question de feeling ?

Le cannabis et ses dérivés : entre usages ou us sages !

Construire en chanvre mais comment faire le joint avec la loi ?

Rédacteur en Chef

•Henri Patrick CEUSTERS

Secrétaire de Rédaction

•Claire HAESAERTS

Comité de Rédaction

- Henri Patrick CEUSTERS
- Claire HAESAERTS
- Martine DAL
- Antonio JOAQUIM
- Bernard DE VOS
- Alain MICHELET

Comité d'Accompagnement

- Philippe BASTIN, Directeur d'Infor Drogues, Bruxelles.
- Line BEAUCHESNE, Professeure agrégée, Département de Criminologie, Université d'Ottawa, Canada.
- Jean-Marc BOUTTEFEUX, Médecin généraliste, médecin scolaire et membre du R.A.T.
- Alain CHERBONNIER, Philologue, Licencié en Education pour la Santé, Question Santé asbl.
- Manu GONCALVES, Assistant social, Coordinateur du Centre de Guidance d'Ixelles.
- Christian GREGOIR, Responsable de la collection Education pour la Santé de la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique.
- Pascale JAMOULLE, Chargée de Recherche de la Cellule Toxicomanies du CPAS de Charleroi.
- Roger LONFILS, Directeur Promotion Santé, Ministère de la Communauté Française.
- Renaud QUOIDBACH, Responsable de Projets, Modus Vivendi.
- Micheline ROELANDT, Psychiatre, Bruxelles.
- Gustave STOOP, Administrateur SOS Jeunes - Prospective Jeunesse.
- Jacques VAN RUSSELT, Coordinateur Alfa, Liège, Président de la Fedito wallonne.

Illustration de couverture

•Etienne SCHREDER

Illustrations

•Jacques VAN RUSSELT

Maquette et mise en page

•Henri Patrick CEUSTERS et
Claire HAESAERTS

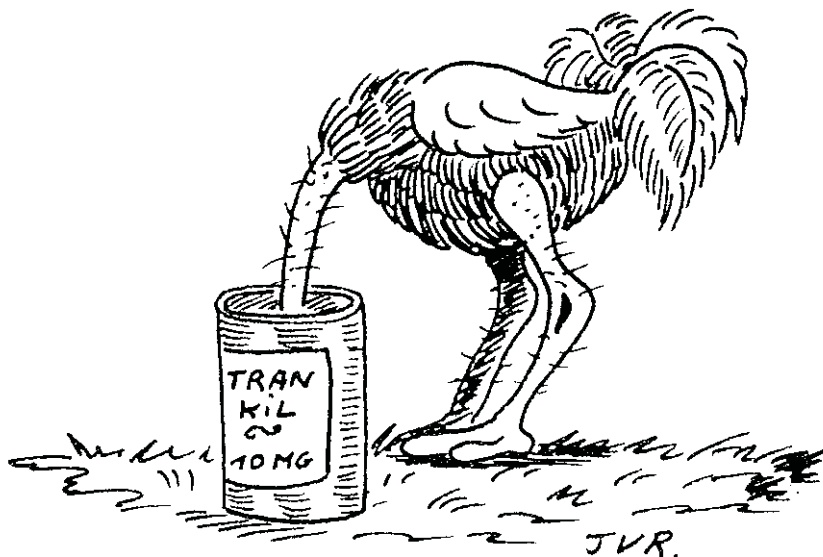
Impression

•Nuance 4, Naninne

Editeur Responsable

•Raymond VERITER

N° ISSN : 1370-6306



Les articles publiés reflètent les opinions de leur(s) auteur(s) mais pas nécessairement celles des responsables des "Cahiers de Prospective Jeunesse".

Ces articles peuvent être reproduits moyennant la citation des sources et l'envoi d'un exemplaire à la rédaction.

Ni Prospective Jeunesse asbl, ni aucune personne agissant au nom de celle-ci n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations reprises dans cette publication.

Publication trimestrielle

Abonnement annuel

Frais d'envoi compris

	Belgique	CEE	Autres pays
Institution	900 = 22,31	1000 = 24,79	1100 = 27,27
Personnel	750 = 18,59	850 = 21,07	950 = 23,55
Etudiant	600 = 14,87	700 = 17,35	800 = 19,83

Prix au numéro: 250 FB = 6,20

Numéro de compte bancaire : **210-0509908-31**

PROSPECTIVE
Jeunesse
ASBL

Prospective Jeunesse asbl

27 rue Mercelis - 1050 Bruxelles

Tél: 02/512.17.66 - Fax: 02/513.24.02

E-mail : cahiers@prospective-jeunesse.be
Site Internet : <http://www.prospective-jeunesse.be>



Avec le soutien de la Communauté française de Belgique et de la
Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale.



Troisième et dernier tome (pour cette année !) des Cahiers de Prospective Jeunesse consacré aux questions soulevées par la légalisation du cannabis et des autres drogues.

Pour compliquer le tableau, à la confusion de la note et des autres textes gouvernementaux, s'ajoutent les titres racoleurs et les approximations de la presse. Bien sûr, si titrer que "le cannabis est légalisé" est commercialement porteur, on reste cependant en droit de s'inquiéter des conséquences d'un tel effet d'annonce sur le public concerné. Comment après cela, expliquer à des jeunes en quête de cadres symboliques cohérents, qu'en réalité ce ne sont que les **majeurs** qui, **éventuellement**, ne seront pas **verbalisés** s'ils sont pris à posséder une **quantité indéterminée** de cannabis ? Et comment le leur justifier ?

Chaque article de ce numéro rappelle le désarroi dans lequel la politique belge actuelle en matière de drogues plonge chaque citoyen quelque peu concerné.

Que ce soit dans le secteur de l'aide à la jeunesse (voir l'article de Jérôme Petit), celui des assuétudes (Catherine Antoine et Olivier Foubert) ou encore chez les consommateurs eux-mêmes (Pascale Jamouille; Christine Renouprez et Marc Chambeau), chacun constate et déplore l' incohérence de la politique actuelle .

Rappelons, pour terminer, la question du statut juridique du chanvre utilisé en tant que matériau de construction (lire l'article d'Arnaud Evrard) et de celui du cannabis à usage thérapeutique. Dans les deux cas, on se demande comment la loi pourra traduire la reconnaissance de ces nouvelles voies d'utilisations .

Comment parvenir à faire comprendre que dissocier les contextes, les produits et les individus ne mènera pas à une situation viable sur le long terme et ne fera que reporter le "problème" de la régulation sociale de toute consommation ?

Isabelle Van Pevenage et Henri Patrick Ceusters

AIDE A LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT, DROGUE ET RURALITE

Jérôme PETIT¹

Cet article relate la manière dont l'asbl MIC-ADOS, un service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert en région rurale, s'est trouvée confrontée à la question des stupéfiants. Il décrit les étapes qui l'ont conduite à entamer une réflexion sur la consommation de drogues et les différentes manières de mettre sur pied des actions de prévention à destination des jeunes. Il aborde le contexte dans lequel cette réflexion se déroule, les avancées et les piétinements du cheminement entrepris par une équipe de cinq travailleurs sociaux. La difficulté de rompre le consensus perçu dans le chef des autres acteurs locaux est également évoquée. Par ailleurs, il est important de savoir qu'au départ le service n'avait pas pour vocation principale ce genre de problématique.

Mots-clés

- aide en milieu ouvert
- aide à la jeunesse
- ruralité
- projet pédagogique
- AMO

1. Criminologue, animateur à l'amo MIC-ADOS (rue des Brasseurs 21, 6900 Marche, 084/31.19.31).

L'asbl MIC-ADOS travaille dans l'arrondissement administratif de Marche-en-Famenne. Cette ville est située géographiquement dans le nord de la province du Luxembourg. L'arrondissement, quant à lui, s'étend sur le territoire de neuf communes : Nassogne, Tenneville, Rendoux, Hotton, La Roche, Durbuy, Erezée, Manhay et Marche. La population de l'arrondissement est d'environ 48.000 habitants et celle de Marche est de plus ou moins 20.000 habitants. Il s'agit d'une région rurale caractérisée par le déclin du monde agricole et forestier et par une forte présence touristique dans la vallée de l'Ourthe. Depuis quelques années, l'implantation du camp militaire a permis un nouvel essor économique. La région de Marche-en-Famenne est au carrefour routier et ferroviaire entre Bruxelles-Luxembourg et Liège. De ce fait, elle n'est pas isolée géographiquement dans la mesure où ces grands axes permettent un contact rapide avec les centres urbains. Depuis 1998, divers

centres de réfugiés ont été ouverts sur le territoire de l'arrondissement. Cela a suscité au sein de la population locale une série de questionnements, de crises et d'ouvertures. A Marche-en-Famenne, il existe également une grande communauté turque, arrivée en Belgique il y a plus de vingt ans.

L'asbl MIC-ADOS amo est née de la scission d'une maison de quartier, "La Chenille", en deux asbl complémentaires en 1995. Elle appartient au secteur de l'aide à la jeunesse, et est donc financée par la Communauté française. Le travail en milieu ouvert se caractérise par une certaine indépendance dans les prises de décisions. Les autorités judiciaires ou administratives ne peuvent pas mandater le service pour suivre ou aider un jeune. Les jeunes sont libres de consulter leur dossier et peuvent décider de ne plus fréquenter le service. Actuellement, l'équipe est composée de cinq travailleurs sociaux. Le service est situé dans le centre

historique de la ville de Marche et à proximité des écoles. Nous disposons d'une maison. Cela nous permet un certain confort dans l'organisation d'activités et dans l'accueil des jeunes.

Le projet pédagogique de MIC-ADOS est lié à son histoire et porte essentiellement sur l'intégration de jeunes issus de milieux socialement et culturellement défavorisés. Le travail en milieu ouvert comprend tant du travail social individuel que des activités collectives et communautaires. Des camps de vacances pour les jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir sont par exemple organisés chaque année. Une des préoccupations de l'asbl est de veiller à travers ces différentes activités à une meilleure intégration de la communauté turque au sein de la ville. Actuellement, un axe important du travail de l'asbl concerne la thématique de l'amour et de la sexualité chez les jeunes. Dans ce cadre, nous avons organisé diverses animations en vue de constituer une exposition itinérante. Celle-ci permet de poursuivre le travail avec d'autres jeunes et de toucher ainsi une population chaque fois plus large.

Durant ces dernières années, nous avons été interpellés par les jeunes lors de notre pratique quotidienne sur des sujets liés à la consommation de drogues. Il s'agissait de réflexions implicites ou directes à destination du service. Elles portaient régulièrement sur la légalisation éventuelle des drogues douces et sur les dangers de leur consommation. Plus concrètement, certains jeunes souhaitaient un travail similaire à celui que nous avons fait sur l'amour et la sexualité.

Au départ, nous avons pris le temps de décoder ce questionnement récurrent. Après une réflexion interne, l'équipe ne s'est pas sentie apte à répondre à cette demande sans entamer un travail de fond. La première réponse à cette

préoccupation fut le souhait de suivre une formation en équipe afin de mieux appréhender la question. En outre, ce travail devait nous permettre d'insérer cette problématique dans notre projet pédagogique.

Entre-temps, nous avons été confrontés à diverses situations face auxquelles nous avons dû réagir. Voici quelques exemples de situation.

La première situation concerne un jeune suivi de manière individuelle par le service. Il est arrivé un jour accompagné de trois ou quatre personnes pour



s'installer dans la zone de loisirs du service et écouter de la musique. Ils étaient très excités et faisaient de nombreux allers et retours aux toilettes. Après un certain temps, l'animatrice présente s'inquiète de ce remue-ménage. Elle interpelle le jeune fréquentant habituellement le service et constate qu'il n'est pas dans son état normal. Elle entame la conversation avec lui et, après un certain temps, finit par apprendre qu'ils ont consommé de l'ecstasy avant de venir à MIC-ADOS. Forte de cette confiance, elle retourne près des autres et amène la conversation sur le terrain des assuétudes. Elle propose la lecture des prospectus de Modus Vivendi sur l'ecstasy et met en pratique les conseils qui y sont prodigués. Cette aventure qui a duré plus de trois heures était riche dans les échanges avec les jeunes. Elle a d'ailleurs provoqué de nombreuses discussions entre les animateurs et permis de poser des questions essentielles sur la fonction et la responsabilité de MIC-ADOS devant des comportements comme ceux-là. Nous nous sommes par exemple interrogés sur les conséquences que pourrait avoir une multiplication de cas comme celui-là sur le service et sur la façon de réagir lors d'une éventuelle "récidive" de ces jeunes. Dans l'avenir, nous devons être attentifs à ne pas glisser de la confiance des jeunes dans le service vers la complaisance.

La deuxième situation a eu lieu lors d'une activité organisée par le service. A travers une conversation, un jeune interpelle un des animateurs de l'équipe en parlant de sa consommation de "plombs". Un ou deux jeunes écoutent la conversation. Implicitement, tout le monde sait qu'il s'agit de pilules d'ecstasy. L'animateur intervient en les interpellant sur les dangers que peut représenter la consommation d'ecstasy et la difficulté de déterminer la composition exacte des pilules consom-

mées. Après un certain temps, le jeune n'a plus maîtrisé la conversation avec l'animateur et a dénié le fait d'avoir parlé qu'il consommait personnellement des "plombs".

La dernière situation concerne une jeune fille qui s'est présentée à la permanence du service pour demander de l'aide. Elle s'est présentée comme une consommatrice régulière de cannabis n'ayant pas l'intention d'arrêter ou de réduire sa consommation. Selon elle, celle-ci l'apaisait et lui permettait de surmonter ses problèmes personnels. Il n'empêche que sa situation financière était précaire et qu'elle éprouvait des difficultés à effectuer les démarches pour reprendre une vie active à la suite d'un déménagement récent. Elle était également à la recherche d'un suivi médical pour fournir des attestations de traitement à un juge. Dans ce cas, le service a limité son action à la demande de la jeune et lui a apporté les renseignements qu'elle avait demandés.

Ces trois événements témoignent de manière partielle de l'étendue des situations auxquelles le service peut se trouver confronté. A chaque fois, les événements ont lieu avec des consommateurs réguliers ou occasionnels de stupéfiants. Le produit consommé est bien souvent du haschisch ou de l'ecstasy. Le service ne peut pas rester indifférent devant de telles situations. D'autant plus que, pratiquement chaque fois, un malaise se crée et qu'une multitude de questions viennent à l'esprit des travailleurs concernés. Le malaise vient certainement d'une difficulté à gérer de manière claire le problème. Plusieurs éléments participent d'une manière ou d'une autre à cette incertitude. Le premier est certainement la nouveauté du phénomène pour le service et l'absence de règles écrites.

Pour le reste, la difficulté de parler vrai

est entretenue par le débat politique autour des drogues douces, le flou législatif en la matière et la forte médiatisation des positions de chacun. Le poids de l'opinion publique et du politiquement correct est d'ailleurs encore très présent dans la manière dont ces sujets sont habituellement traités. L'inconscience collective est imprégnée de l'approche répressive et dramatisante que la société a construit autour de ces questions pendant les dernières décennies. Dans ces circonstances, le travailleur est amené à intervenir en fonction de son intuition et de sa connaissance ou méconnaissance du sujet. Au niveau de l'équipe, la situation actuelle se présente comme une juxtaposition des différentes pratiques de travail des intervenants. Cette situation est inconfortable dans une équipe solidaire qui se doit d'offrir aux jeunes des règles claires et identiques pour tous dans les activités proposées par le service.

Tout cela participe à la volonté du service de prendre le problème à bras le corps. Il s'agit de regarder la réalité telle qu'elle se présente, sans se voiler la face parce que certains aspects sont plus dérangeants que d'autres. Nos pratiques de travail doivent prendre en compte les demandes qui nous ont été formulées. Les réponses apportées par le service doivent être construites de telle manière que l'intérêt et l'évolution du jeune soient préservés. Deux écueils doivent absolument être évités, la complaisance et l'illégalité. Toute dérive dans l'un ou l'autre sens serait incompatible avec notre mission d'éducation et en conséquence devrait être condamnée.

Par ailleurs, il est impossible de parler des assuétudes en milieu ouvert sans tenir compte de l'environnement local et en particulier de l'attitude du monde judiciaire face à ces questions. La

région a tendance à se sentir préservée du phénomène de la consommation des drogues et réagit de manière alarmiste lorsqu'une telle situation est mise au jour. Les écoles de la région ne se sentent pas très concernées par le phénomène des drogues. Elles estiment généralement que les jeunes fréquentant leurs établissements ne sont pas touchés. Et quand, malgré tout, un cas est découvert, elles réagissent de manière forte, souvent par l'exclusion. Le parquet de la localité a toujours tenu un discours ferme en matière de drogue. La loi doit être appliquée de manière stricte. Il n'est nullement question d'une quelconque ouverture vis-à-vis des consommateurs. La gendarmerie et la police communale d'une manière générale n'ont pas témoigné plus de compréhension à l'égard du phénomène.

Ce contexte nous a convaincus de l'importance de maîtriser le sujet avant toute prise d'initiative spécifique. Le choix de suivre une formation en équipe représente un axe important de ce travail. En effet, notre souhait était d'approfondir la problématique des drogues à travers l'acquisition de connaissances sur les stupéfiants, leurs origines, leurs effets, leurs gravités et les possibilités de mener des actions de préventions. Notre choix s'est porté sur le module de formation proposé par Prospective Jeunesse. Cette formation visait à permettre à toute l'équipe de s'approprier une base de réflexion ainsi que des éléments de réponse aux questions que nous nous posions. Etant donné la situation locale, cette formation théorique très enrichissante doit être poursuivie par un approfondissement des connaissances mais également par une intégration de ce savoir en fonction des circonstances que l'on rencontre dans notre action. En effet, le contexte nous donne à penser qu'une prise de position du service distincte du consensus actuel suscitera, au sein d'une partie de l'opinion locale,

d'importantes réactions. Afin de prendre les meilleures décisions et de se préparer à les défendre, le service doit continuer à accroître ses connaissances sur le sujet.

Un travail sur les textes de lois réglementant l'aide à la jeunesse et les stupéfiants a été entrepris en vue de mieux saisir l'imbroglio juridique actuel. L'interprétation des textes laisse pas mal d'incertitudes sur la manière dont le service a la possibilité de traiter ces questions. Il faut néanmoins souligner que les avancées en matière de légalisation de la consommation des drogues dites douces ne concernent en rien le public auquel le service est destiné, même si celui-ci est intéressé par la médiatisation du débat. Les jeunes ne perçoivent pas, à travers les articles de presse, que le débat législatif actuel se limite à la dépénalisation ou non de la consommation "non-problématique" des adultes. Certains sont persuadés depuis quelques mois qu'ils ne risquent plus rien en consommant du cannabis. La complexité des débats et la manière dont l'information circule actuellement ne facilitent en rien la mise en place d'actions de prévention à destination des jeunes.

Par ailleurs, et dans une volonté de sonder les intervenants locaux, le service va entamer une série de rencontres afin de mieux connaître les intentions de chacun vis-à-vis de la nouvelle situation et de signaler son intérêt pour le sujet. Il nous paraît souhaitable de réaliser cet état des lieux dans les prochains mois. Il est prévu de prendre des contacts avec des personnes issues des secteurs judiciaire, policier, scolaire et associatif de l'arrondissement.

Ces différentes démarches entreprises au sein de MIC-ADOS visent à prendre une position et à agir en connaissance de cause. Celles-ci nous semblent indispen-

sables pour tout travail spécifique sur le sujet.

D'une part, il s'agit de se mettre d'accord à l'intérieur du service sur certaines conceptions et pratiques de travail. Cet accord, outre l'adhésion de l'ensemble des travailleurs, doit également recevoir l'aval du conseil d'administration. Ce document, qui serait joint au projet pédagogique de l'asbl, permettrait à chacun de travailler avec plus d'aisance.

D'autre part, cette analyse de la situation pourrait nous permettre de juger l'utilité de réaliser un travail vers l'extérieur. Il conviendrait, dans un premier temps, de cibler les personnes que nous souhaiterions sensibiliser par la mise sur pied d'une telle action. Les éventuels messages à destination des jeunes, des consommateurs ou encore des autres acteurs ne peuvent pas être identiques. De plus, les manières de diffuser ces messages peuvent bien entendu être multiples. Même si nous sommes convaincus de l'importance de faire quelque chose vers l'extérieur, aucune piste ne semble encore évidente.

Pour terminer, il nous semble souhaitable de parler de notre position d'éducateur, et de ce fait, en partie responsable de l'éducation des jeunes avec qui nous travaillons. Notre crédibilité en tant que professionnel passe par un travail de cohérence entre les positions défendues dans les activités du service et ses propres habitudes de vie. Dans un milieu rural où le contrôle social est très présent, il est difficile de faire le grand écart entre les deux. Ce premier travail de cohérence mérite d'être entamé afin de sortir des hypocrisies actuelles. En tout cas, la réflexion qui a débuté dans le service, loin d'être finie, se poursuit de manière sereine et constructive. Il est cependant trop hasardeux de prédire ce vers quoi tout cela va nous conduire. ■



DANS LA COUR DE RÉCRÉ...

CANNABIS : L'HEURE H OU LEURRE DE LA LOI ?

Catherine ANTOINE et Olivier FOUBERT¹

La nouvelle note gouvernementale relative au cannabis, qui n'est pas encore en application, suscite déjà beaucoup de questions. Les professionnels du domaine des assuétudes de la province de Namur souhaitent partager à ce propos les observations liées à leur pratique quotidienne et les réflexions émises dans le cadre de leur travail de réseau.

Mots-clés

- cannabis
- repères
- criminalisation
- citoyen
- éthique
- communication
- légalisation

1. Respectivement criminologue et psychologue social, Le Répit.

En collaboration avec Hugues Saudemont et Rebecca Evrard (Zone-T), Gérard David (Sésame), Giovanna Tudisca (Bypass), Eric Foubert (Phénix).

Ce texte a été alimenté par des échanges au sein de l'atelier Prévention de la Plate-Forme des Intervenants en Toxicomanie mise en place par la Coordination Sida-Assuétudes de la Province de Namur (Pierre Géronnez et Florence Hardy).

2. Communiqué de presse relatif à la note politique du gouvernement fédéral drogues, 19 janvier 2001.

En janvier 2001, un communiqué de presse du ministère de la Protection de la consommation, de la santé publique et de l'environnement relatif à la nouvelle note politique du gouvernement fédéral drogues est transmis.² Au niveau de la répression, cette note souhaite adapter la loi de 1921 dans le sens d'une distinction entre le cannabis et les autres drogues illégales. Rappelons que cette note n'est qu'à l'état de projet et qu'elle concerne uniquement les majeurs.

"La possession de cannabis pour consommation personnelle ou dans une quantité telle que l'on peut supposer qu'elle n'est pas destinée à la vente, n'est plus poursuivie. Exceptions: mineurs, indices d'une consommation problématique, nuisance sociale (ex. : consommation en présence de mineurs et en situations d'atteinte à l'ordre public tel que décrit dans la loi communale), priorités aux situations à risque (entre autre : conduite sous l'influence de cannabis, revente autour des écoles ou des lieux à forte concentration de jeunes,...)."

Ce projet a suscité et suscite encore bien des débats et des polémiques. Il est en tout cas impossible d'y rester indifférent.

La plupart des services de la province de Namur spécialisés dans le domaine des assuétudes sont directement confrontés aux conséquences de cette note dans leur pratique quotidienne. Ils souhaitent apporter leur contribution à la réflexion.

Sur base d'observations communes, notamment effectuées dans le cadre du travail de réseau de l'atelier prévention mis en place par la Coordination Sida-Assuétudes, nous pouvons formuler certains constats, ponctués de témoignages, qui tendent à démontrer l'incohérence de la nouvelle note gouvernementale.

Pour nous, cette proposition de dépénalisation partielle de la consommation de cannabis, qui se veut être une avancée par rapport à la circulaire De Clerck en uniformisant les pratiques, ne change rien, voire accentue, l'incohérence qui existait auparavant.

Une information qui passe mal

Un adolescent de 15 ans entre dans notre service avec un joint en bouche : "Eh quoi, je peux fumer, je l'ai vu à la télé!"

Suite au communiqué transmis par le gouvernement en janvier 2001, les médias ont joué un rôle négatif à travers des titres accrocheurs du type *"On peut fumer et cultiver du cannabis en Belgique !"* Même si les articles nuancent par la suite, la population n'a retenu que les gros titres. Beaucoup de jeunes pensent que tout est permis.

La ministre fédérale de la Santé, Madame Alvoet, et le ministre fédéral de la Justice, Monsieur Verwilghen, ont même été obligés de transmettre un second communiqué de presse intitulé *"Le cannabis et autres drogues : la clarté s'impose"*³, aveu du manque de clarté de la note, inintelligible pour les médias et la population. Comble de tout, les services spécialisés, les communes, les écoles, ... ont ensuite été matraqués de la brochure explicative *"Drogues : mieux comprendre la politique du gouvernement"*⁴, incompréhensible pour le grand public.

Un cadre déstructurant pour les jeunes

Nous retiendrons une phrase clé dans ce second communiqué : *"Qu'est-ce qui est permis ? La possession d'une quantité limitée de cannabis à usage personnel reste punissable mais, en principe, l'on ne dressera plus procès-verbal"*.

"Comment moi, éducateur de rue, puis-je être crédible aux yeux des jeunes lorsque je leur rappelle la loi et que la police ne la fait pas respecter ?"

Le cadre proposé, ou plutôt justement le manque de cadre, est déstabilisant, déstructurant, voire destructeur, pour les jeunes adultes et surtout pour les adolescents qui, même s'ils ne sont pas concernés par la note, se construisent dans un contexte de moins en moins

clair. En tant qu'adulte, quelle crédibilité pouvons-nous revendiquer quand nous sommes porteurs de messages aussi contradictoires ?

La note n'offre aucune réglementation concernant la quantité, la vente et la production. De plus, même si la volonté affirmée du gouvernement est de ne plus poursuivre les petits consommateurs, aucune garantie d'impunité n'existe : des poursuites sont donc toujours possibles. Or, nous savons combien les repères clairs et cohérents sont importants dans la construction de l'identité.

D'autre part, les jeunes s'inventent les limites qu'ils ne trouvent pas dans la note : *"La limite autorisée, c'est 10 grammes"* ou *"Tu peux cultiver 5 plants chez toi"*. Les croyances les plus folles se substituent au vide juridique.

Le propre de l'adolescence n'est-il pas justement de se confronter au monde des adultes et à ses limites ? Or, se confronter à l'adulte et à ses limites ne peut se faire que si cet adulte est au clair avec la règle. Dans le cas qui nous occupe, le jeune ne peut que mettre l'adulte en défaut, voire se jouer de lui !

Le message véhiculé n'étant absolument pas clair, les jeunes prennent des risques au niveau juridique. Ils fument en rue - or ce comportement est qualifié de nuisance sociale - ou encore ils fument en présence de mineurs - ce qui constitue une circonstance aggravante. Pourtant, cette dernière situation est très fréquente : dans le cadre de notre travail, nous rencontrons tous les jours des groupes composés de jeunes de 16 à 20 ans. La limite d'âge qui détermine le passage à la majorité n'existe que sur le papier. Elle n'a pas de sens dans leur réalité.

Dans tous les cas, pour consommer il faut se procurer le produit, ce qui ne

3. Communiqué du gouvernement fédéral, Le cannabis et d'autres drogues : la clarté s'impose.

4. Information du gouvernement fédéral, Drogues : mieux comprendre la politique du gouvernement, Bruxelles, mai 2001.

peut se faire que par un passage à l'acte délictueux. De la sorte, on criminalise l'ensemble des consommateurs.

Les professionnels du secteur social doivent, dans le cadre de leur travail, redoubler de vigilance et diffuser une information correcte. Nous y passons un temps et une énergie considérables : rencontres d'information avec des jeunes, distribution de tracts,....

A loi floue... pratiques policières floues

" Rien à foutre de cette nouvelle loi. Je fume depuis quatre ans et j'ai jamais eu d'ennui."

Suite aux informations diffusées dans la presse, les jeunes sont persuadés de pouvoir consommer en toute impunité. Ce sentiment est renforcé par l'attitude de la police qui n'adopte pas toujours la même réaction face aux mêmes comportements. Mais comment demander à des policiers d'avoir une attitude cohérente dans un contexte juridique aussi flou ?

A travers nos observations et les discours des usagers, nous constatons depuis longtemps que les pratiques des agents de la loi manifestent un degré de liberté (d'un endroit à l'autre, d'un moment à l'autre, d'un usager à l'autre). La nouvelle note ne modifiera en rien cette réalité.

" Un groupe de jeunes consomment sur la place.... Les flics tournent autour. Ils ne sont pas dupes, mais ils n'interviennent pas. Deux jours plus tard, un gamin du groupe est contrôlé pour sa consommation de cannabis" (un travailleur de rue).

Il y a ici danger : plus la loi est imprécise et plus le pouvoir d'appréciation est

laissé aux agents qui sont les exécutants de la loi, au risque d'assister à une criminalisation de l'ensemble des comportements originaux ou marginaux et de voir se développer des actions extrêmes qui ne seraient plus en adéquation avec un système démocratique. Par exemple, nous remarquons que certaines populations sont davantage interpellées. Etre jeune et étranger aujourd'hui constitue un risque, que ce soit en milieu rural ou urbain.

Le travailleur social, élément clé du rouage judiciaire

" Je suis travailleur social et c'est sur moi que va reposer la responsabilité du parcours judiciaire d'une personne".

Selon la brochure d'information du gouvernement ("*Drogues : mieux comprendre la nouvelle politique du gouvernement*", mai 2001), ce sont les intervenants professionnels qui détermineront quand il y a une consommation problématique. Si les services de police ont des indications d'une consommation problématique, ils dresseront un procès-verbal. Ce procès-verbal sera ensuite envoyé au procureur du Roi, qui pourra demander un avis thérapeutique à l'assistance spécialisée.

Comme dans la directive De Clerck de 1998, on peut se demander quelles sont les indications qui permettront un premier tri : le fait que l'usager ait des antécédents judiciaires ? Le langage ? L'apparence physique ?... S'agira-t-il de juger de la personnalité d'un individu sur base de critères psychosociaux qui n'ont rien à voir avec les critères juridiques ? En d'autres termes, s'agit-il d'un amalgame entre consommation problématique et nuisance sociale ? Pour qui la consommation est-elle

problématique : pour l'individu ou pour la société ?

Cette inégalité n'est rien d'autre qu'une série de micro-violences qui participent à la stigmatisation des usagers et donc empêchent une quelconque intégration dans le milieu de vie.

La question de la définition et de la séparation des rôles se pose aussi avec acuité. Encore une fois, nous sommes témoins d'un estompement des frontières entre le monde psycho-médico-social et le monde judiciaire. On assiste à un renversement des rôles : ce sont les intervenants psycho-médico-sociaux qui vont "juger" des suites judiciaires.

Ces derniers se voient affublés du rôle d'expert, éthiquement incompatible avec leur mission d'aide.

Constatant son impuissance à gérer les toxicomanies, la justice en renvoie la responsabilité au monde médical. Et après ... ?

La question du statut du consommateur se pose : auparavant considéré comme un délinquant à punir, puis comme un malade à guérir, jamais comme un citoyen à part entière. Mais ce glissement n'est qu'un leurre. L'usager de drogues n'est jamais un malade comme un autre : s'il refuse le soin forcé, il retombe dans la catégorie délinquant. Le jugement demeure : il y a les bons... et les mauvais malades. A ce titre, le statut du consommateur de drogues est symptomatique du retour en force de la morale dans le champ de l'aide.

Et les parents et l'école dans tout ça ?

"Mon fils fume ... il m'a dit que c'était légalisé. Qu'est-ce que je peux faire ?"

La médiatisation qui entoure la question de la dépénalisation entraîne un bénéfice secondaire : le cannabis est de moins en moins un sujet tabou.

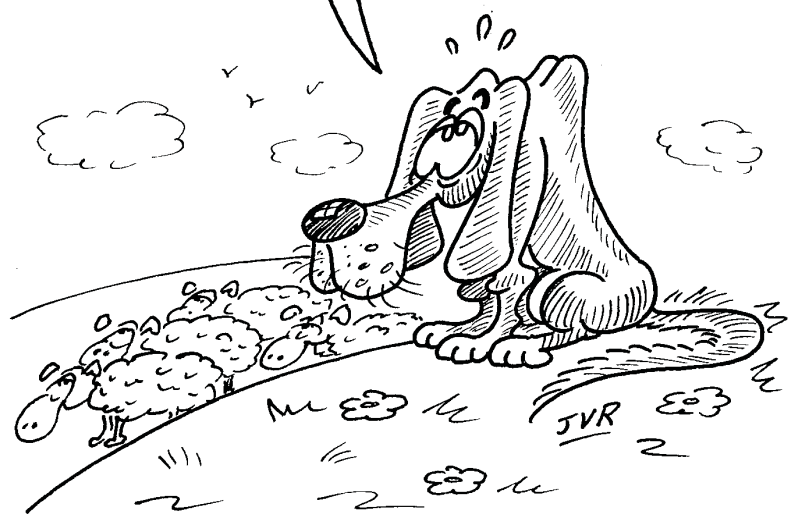
Désormais, il est davantage possible d'aborder les véritables préoccupations des jeunes et des parents. Des questions essentielles telles que les repères, les limites, la communication, le relationnel, la confiance en soi et en autrui sont abordées.

Le produit passe ainsi au second plan et l'adulte est de la sorte amené à repenser la relation éducative.

On assiste également à la réaction inverse : l'adulte, par crainte du produit, reproche au gouvernement d'adopter une politique laxiste et irresponsable. Un changement de mentalité ne peut se concevoir qu'à

**LES INTERVENANTS
EN TOXICOMANIE
FACE AU "SECURITAIRE,,**

ENTRE
LE SAINT BERNARD
ET LE CHIEN POLICIER,
J'AI DU MAL
A ME SITUER !!!



travers la mise en place d'un travail de fond sur les représentations, les peurs, les croyances, ... qui contribue à la prévention.

Monsieur Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, a rappelé dans une note que la consommation de cannabis est interdite au sein des écoles, au même titre que celle d'alcool. Cette déclaration a le mérite d'être claire et soulage les directions. Néanmoins, elle ne doit ni occulter la problématique de la consommation en générale (cigarettes, boissons énergisantes, jeux vidéo, GSM,...), ni permettre aux acteurs du monde scolaire de se décharger de leur responsabilité d'éducation. Nous observons un besoin croissant de détection, dans une optique de "non contamination". Suite à une consommation de cannabis, on a vu des directions faire appel à la police pour procéder à un examen d'urine conduisant à l'exclusion.

On l'a dit : le flou existant autour de cette note oblige les jeunes à s'inventer eux-mêmes un cadre. A l'inverse, trop de loi tue. Souhaitons-nous réglementer (et contrôler) l'ensemble des comportements humains ?

La note politique du gouvernement fédéral est le reflet même d'un dysfonctionnement dans le processus éducatif actuel caractérisé par de plus en plus de flou. Les adultes, éducateurs quotidiens des enfants, semblent connaître de plus en plus de difficultés à placer les repères. C'est un constat d'ordre général qui ne se limite pas uniquement à la consommation de cannabis. Toute cette polémique ne masquerait-elle pas le mal être d'une génération en manque de reconnaissance ?

Le plus dramatique est sans aucun doute que la seule réponse donnée aux jeunes

est d'ordre répressif.

Une solution transitoire ?

"Qu'est-ce qui est permis ? La possession d'une quantité limitée de cannabis à usage personnel reste punissable mais, en principe, l'on ne dressera plus procès-verbal " (extrait du second communiqué de presse du gouvernement, *"La clarté s'impose"*).

Cette phrase peut se passer de tout commentaire tellement l'arbitraire est flagrant. Contrairement à ce que la majorité des services de prévention attendait, aucune réglementation concernant la quantité, la qualité (insécurité supplémentaire pour les consommateurs), la vente et la production n'a été prévue. Bref, l'Etat ne souhaite plus poursuivre les consommateurs de cannabis sous certaines conditions, mais aucune règle n'a été fixée concernant l'acquisition du produit.

L'aspect positif de cette note est de donner un signe qui tend vers la légalisation. Le cannabis n'est enfin plus un tabou ! Le dialogue s'ouvre entre jeunes et moins jeunes.

Cette note ne peut constituer qu'un premier pas vers une véritable légalisation. En effet, dans le contexte actuel, on ne peut plus imaginer un retour en arrière. Le cannabis est la drogue la plus utilisée chez les jeunes après l'alcool et le tabac et le système de prohibition est un échec : malgré les moyens déployés (en temps et en argent), le trafic et la consommation de drogues illégales se sont développés.

La loi est obsolète et ne colle plus aux mœurs. Néanmoins, à l'heure actuelle, notre société n'est sans doute pas encore prête à accepter une solution

plus adéquate. Selon nous, cette note ne peut être qu'une solution transitoire.

Légaliser, ce n'est pas laisser faire n'importe quoi, n'importe comment. Une légalisation permettrait de placer une véritable réglementation dans le cadre de la consommation et de la vente de cannabis.

Elle permettrait en outre le développement d'attitudes (des parents, des éducateurs,...) plus adéquates, plutôt que des réactions engendrées par la méconnaissance, la crainte et les préjugés.

Enfin et surtout, la légalisation du cannabis pourrait favoriser un usage responsable et contrôlé, ou pas d'usage du tout...

A nos élus de déterminer, aux niveaux national et international, le cadre précis et le système à adopter (âge limite, vente, production,...).

La pseudo-dépenalisation en question serait une solution hypocrite puisqu'il s'agirait de changer les pratiques sans modifier la loi. De nouveau, où se situe le repère et l'interdit ? De plus, la consommation tombe automatiquement dans le champ pénal puisque l'approvisionnement ne peut se faire que par le marché clandestin.

Ce compromis s'inscrit parfaitement dans la mouvance politique actuelle qui s'efforce de concilier les options socio-sanitaire et judiciaire. A force de vouloir ménager la chèvre et le chou, on en arrive à des solutions caduques.



LA CONSOMMATION DE DROGUES, ENTRE LOIS ET INTERVENTION SOCIALE, QUELLE EST LA QUESTION ?

Christine RENOUPREZ¹ et Marc CHAMBEAU²

Quelle est la question publique à poser en matière d'usage de drogues ?

Dans ce texte, nous montrons que la relation entre le jeune et l'intervenant n'est pas seulement affaire de mots, elle n'est pas seulement question de loi ou de mandat, elle ne lie pas seulement un usager (un demandeur d'aide) et un intervenant (un pourvoyeur de services), mais *met aussi ensemble* un jeune usager de drogues et un adulte que des logiques (de consommation entre autres) séparent; un citoyen et un autre citoyen, *contraints* au "vivre ensemble".

L'intervention n'a en outre pas le social comme seul horizon; l'aide est souvent conditionnée au contrôle, elle l'est en tout cas au respect de la loi.

Mots-clés

- jeunes
- travail social
- question publique
- citoyenneté
- démocratie
- rapport aux normes
- contrôle social
- mandat

1. Sociologue, chargée de recherche à l'Ulg.

2. Travailleur social, enseignant à l'Institut Cardijn, permanent à la Fédération des Maisons de Jeunes.

3. Les remarques pertinentes de D. ROBIN dans le n°1 du Volume 6 des Cahiers de Prospective Jeunesse, nous amènent à utiliser cette expression avec plus de circonspection encore.

S'il nous a été demandé de participer à ce numéro des Cahiers de Prospective Jeunesse, c'est en référence à une étude menée dans la province du Brabant wallon dans une première phase avec des jeunes "usagers de drogues"³, et dans une seconde avec un groupe d'intervenants amenés à rencontrer ces jeunes et appartenant aux milieux psycho-médico-social, policier et judiciaire.⁴ Notre travail ne s'est cependant pas spécifiquement intéressé à la seule consommation de cannabis, et moins spécifiquement encore à la nécessité ou l'intérêt qu'il y aurait à en dépenaliser la consommation ou la production, à le légaliser ou à maintenir sa prohibition. Il paraîtra néanmoins évident à tous, qu'aux détours des thèmes abordés, ce sujet ait été régulièrement discuté.

Cet article ne portera donc pas directement sur la dépenalisation et ses enjeux. Notre propos sera ici d'appor-

ter notre pierre à l'édifice déjà imposant de la réflexion sur la dépenalisation du cannabis, en la faisant reposer essentiellement sur la seconde phase de l'étude axée sur la parole du groupe d'intervenants et élaborée dans un processus mixte de recherche-formation-action. Ainsi, proposons nous, à partir de cette parole, de rendre compte des principales lignes de force qui ont questionné les pratiques et les rôles des intervenants de ce groupe, et par là peut-être, lancer quelques pistes vers plus de cohérence, voire d'"efficacité".

Enfin, nous ne résisterons pas à l'envie d'illustrer cet article de quelques citations extraites de la première phase de la recherche-action qui s'intéressait exclusivement aux paroles des jeunes, paroles souvent très éclairantes, "*d'un réalisme et d'une maturité qui donnent à penser que l'on aurait peut-être intérêt à davantage les écouter*".⁵

La consommation de drogues posée comme problème

Si la prohibition existe, si les débats autour de la dépénalisation, "rien que" du cannabis, sont aussi acharnés, c'est qu'effectivement "on" pose la consommation comme problème. Commençons donc par nous poser la question suivante : *quand la consommation de drogues pose-t-elle problème ?*

Réponse 1 : La consommation de drogues pose problème tout le temps lorsqu'elle est illégale

La loi définit une série de produits dont la détention, l'achat et la vente sont interdits, cependant, la référence à la loi et sa simple application "à la lettre" n'est pas (plus ?) suffisante pour répondre à cette question. Notre système de droit est, depuis plusieurs années, traversé par des mutations internes qui font que **la loi ne se conçoit désormais plus comme une norme**, posée par une instance supérieure (métaphysique ou religieuse) **qui, de l'extérieur, s'impose à l'homme de manière indiscutable**.⁶ Si la loi reste fondamentalement inchangée, la manière de l'appliquer varie en effet (ce qui est particulièrement visible dans le domaine des assuétudes) : la loi est "adoucie" par la jurisprudence, par des circulaires administratives, par des *procédures* locales propres aux arrondissements, etc.⁷ Ce nouveau mode procédural d'application de la loi, et des peines d'ailleurs, crée des disparités dans les pratiques; ce qui n'est pas sans poser question au sein de la population, laquelle continue de manière générale à associer la justice à l'idée d'égalité : être "juste", c'est appliquer le même traitement pour tous (on connaît les dérives de ce raisonnement dans le domaine de l'enseignement).

"Non, pour moi, la justice, elle est pas légale... Je suis désolée... Et en plus... un mec qui fume un joint, il va faire deux mois de prison parce qu'on a trouvé un joint dans sa poche... Et le mec qui se fait arrêter avec cinquante grammes sur lui, il a rien... Non, je suis désolée, pour moi, c'est pas juste quoi ! Et encore... 'Y a l'apparence et tout !" (Zazie).⁸

"Ouais, ouais, c'est parce que je suis Marocain... Et euh... Y'avait deux Belges qui étaient avec moi... Les deux Belges, ils ont fait même pas 3, 4 jours, ils les ont relâchés... Et moi, ils ont dit que j'étais le chef de la bande... Et j'ai pris deux mois..." (Mohammed).

Si le "juste" ne réside plus seulement dans la loi, penser que la loi définit "le bien", qu'elle tranche clairement entre ce qui est *grave* et ce qui n'est *pas grave* apparaît par ailleurs simpliste; le meilleur exemple de cela est sans doute l'alcool dont l'usage et ses conséquences ne sont en eux-mêmes sans doute ni plus graves ni moins graves que d'autres substances illégales, alors qu'il est dans notre société tout à fait "acceptable" de le consommer.

"Parce que... 'Y a les drogues légales et non légales, quoi !... Mais, c'est des drogues dans les deux cas, quoi ! J'veux dire... (...) si jamais c'était du cannabis qui poussait à la place du houblon en Belgique et bien au lieu d'avoir chez nous Jupiter sur des verres, hein ce serait des feuilles de papier, quoi ! On fumerait et puis on pourrait pas boire, quoi ! Question de culture et d'histoire. [...]" (Ronald).

"A 16 ans, j'ai eu des problèmes avec la justice, parce que je fumais, et ils m'ont interdit de continuer à fumer. J'ai donc dû arrêter, parce qu'ils me contrôlaient avec des prises d'urine. Je me suis mis à boire, et j'ai eu quelques problèmes de comportement. Pendant mes 6 mois où

4. Recherches réalisées à l'instigation de la Plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant wallon. Voir aussi Travailler le Social n°29.

5. Comme a pu nous le dire F. DIGNEFFE, philosophe et criminologue, professeur à l'école de criminologie de l'UCL et membre du comité d'accompagnement de la recherche "Jeunes et usages de drogues en Brabant wallon".

6. Voir notamment à ce propos GENARD J-L, "Les dérèglements du droit, entre attentes sociales et impuissance morale", éd. Labor, Bruxelles 2000.

7. Voir GUILLAIN. C : "La politique du gouvernement en matière de drogues : la clarté s'impose ?" in Les Cahiers de Prospective Jeunesse, volume 6 n°1, 1^{er} trimestre 01, p.20.

8. Les phrases reprises sous ce style de caractères sont extraites des récits de vie des jeunes réalisés dans la première phase de l'étude : Chambeau M. et Renouprez C., "Jeunes et usages de drogues en Brabant wallon", Plate-forme de concertation en Santé Mentale du Brabant wallon, en collaboration avec la formation continue de l'Institut Cardijn, 1998.

9. MALHERBE J-F : "Autonomie et prévention. Alcool, tabac, sida dans une société médicalisée". Coll. Catalyses Artel-Fides 1994.

j'ai consommé de l'alcool... beaucoup, j'ai eu des bagarres plus d'une fois, ça rend plutôt agressif. C'est surtout l'agressivité qui est l'élément différent dans le comportement par rapport à la consommation d'alcool. (...) Celui qui fume est en général plus calme (...)" (David).

"Ya un flic qui m'a dit... et j'comprends pas comment des gens comme ça peuvent dire des trucs pareils !... Il me disait : "j'comprends pas pourquoi tu fumes, tu pourrais aller au bistrot boire ton verre !" C'est vraiment encourager l'alcoolisme! (...)" (David).

"L'alcool, c'est le vrai problème, parce que ça, tu en trouves partout. (...). C'est une drogue dure. C'est pas parce que c'est légalisé. (...) J'ai voulu arrêter l'alcool, mais ça, c'est encore autre chose. C'est quand même un peu plus grave. C'est le truc que j'ai le plus dur" (Martin).

En outre, rares sont les intervenants qui (se) cachent que la loi peut en pratique s'opposer à leur éthique : il est parfois plus humain de transgresser la loi (dans sa lettre) que de l'appliquer de façon systématique et bornée (limitée à ce qui est écrit). Si la loi continue de poser le cadre, de tracer les bornes de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, il ne suffit plus de coller ce cadre à toute situation qu'elle concerne pour obtenir la réponse à appliquer. Il ne suffit pas d'appliquer la loi, il convient de l'appliquer avec discernement ; c'est ce qu'Aristote appelait "le jugement prudentiel" qui consiste à "discerner les circonstances dans lesquelles suivre la lettre de la loi serait moins moral que de transgresser cette lettre au nom même de sa finalité (...). Décider d'une telle transgression est toujours une décision subjective, c'est-à-dire la décision d'un sujet en situation. En ce sens, l'objectivité n'existe pas en éthique et lorsque quelqu'un fait appel à l'objectivité,

c'est parce qu'il érige en norme sa propre évaluation subjective". Selon JF Malherbe, c'est dans cet exercice que l'autonomie humaine culmine.⁹

La référence à la seule loi apparaît donc insatisfaisante et insuffisante pour répondre à notre question (*quand la consommation de drogues pose-t-elle problème ?*).

Réponse 2 : La consommation de drogues pose problème quand elle pose problème au jeune

Si au départ notre groupe a été tenté d'adhérer à cette réponse, nous nous en sommes rapidement éloignés, car, dire que la drogue pose problème (ou non) au jeune, impliquerait premièrement que le jeune en soit lui-même conscient et deuxièmement qu'il veuille bien (ou qu'on lui laisse l'opportunité de) l'exprimer. Or, dans les faits, on constate qu'une proportion importante de jeunes (en difficulté ou non) estime (à tort ou à raison) ne pas avoir de problèmes avec la consommation de drogues, et ce plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'usage récréatif de drogues dites douces (telles que le cannabis, l'ecstasy, etc.).

Deux hypothèses s'ouvrent alors :

Soit, si problème il y a, celui-ci se situe ailleurs (la "solution" doit alors peut-être se chercher davantage du côté du "travailler à" mettre autre chose à côté de la drogue plutôt que dans "le travailler à" rendre l'usage de drogues non problématique).

"J'ai commencé à fumer en pleine crise d'adolescence. J'ai doublé, mais c'est pas parce que je fumais, c'est parce que j'étais en pleine crise d'adolescence" (Karin).

"Ma trajectoire scolaire n'a pas été des plus évidentes. Mais c'était déjà le cas

bien avant que je commence à fumer. Je suis un cancre de nature"(David).

"Le rapport entre les produits et mon décrochage scolaire est possible. Mais les cours m'intéressaient peu. C'est peut-être pour ça en partie, mais t'as pas nécessairement besoin de ça pour déconner et arrêter. C'est pas sûr du tout. Il faut savoir gérer sa consommation, question de self-contrôle. Si t'arrives pas à gérer, c'est foutu. Moi, j'avais pas envie de gérer. L'école ne m'intéressait pas..."(Martin).

"Y'a rien à faire ici... Ce qu'on a fait... Le jeudi... On a fait des tours dans le village sous l'influence de... de certaines choses... Et y'a... On sait juste foutre le brin un peu quoi ! Foutre un peu le bordel ! Faire un peu chier les gens, c'est tout ce qu'on sait faire ici ! Y'a rien à foutre d'autre" (François).

Soit le jeune ne vit pas sa consommation comme un problème et c'est le regard qu'au moins une personne (le "demandeur") tourne vers lui qui pose ce problème. Le témoignage d'un intervenant participant à la recherche-action est évocateur :

"Un jeune vient au service parce qu'il y a eu une descente de gendarmerie à l'école où il a été dénoncé comme acheteur... Il fume quoi. Il vient au service, parce qu'il est un peu perdu et se demande ce qui va se passer. Il n'était pas content du contexte dans lequel ça s'était passé et comment ça s'était déroulé. Il veut voir s'il y avait un moyen de prendre contact avec la gendarmerie et l'école. J'ai pu avoir un contact avec la directrice qui disait que tout s'était bien passé, dans les règles de l'art. On s'est rendu compte que des choses pas claires s'étaient passées, et que la directrice se protégeait parce qu'elle avait peur de l'étiquette pour l'école. On a essayé de proposer des animations d'un service spécialisé dans

le domaine de la drogue. Mais elle disait 'dans l'école, il n'y en a pas, la gendarmerie a fait la descente, tout se passe bien...' et donc voilà"¹⁰.

Les jeunes, en particulier à l'adolescence, sont relativement peu demandeurs d'aide. La formulation d'une demande ou le recours à un service d'aide ou de soins offrent des avantages, mais aussi des inconvénients; ils sont liés, dans les représentations des jeunes, à des images peu valorisantes, qui favorisent parfois, en contrepartie de l'aide ou du service offert, l'adoption d'une identité dévalorisée ou dévalorisante, voire stigmatisante : celle du "jeune à problème", du "toxicomane", du "paumé", du "délinquant", de la "victime". Dans ce cas, taire son problème c'est éviter une sanction mais aussi refuser de légitimer une identité d' "a-normal", de "hors-la-loi". Peut-on en déduire que la prohibition de la drogue constitue une entrave à l'accès à l'aide et aux soins ? Les choses ne sont pas aussi simples. Si l'interdit participe à révéler ou à créer le problème, la sanction peut aussi être "structurante" pour le jeune qui, la reconnaissant comme légitime, peut lui donner un sens. Certains jeunes trouvent "une accroche" au dispositif d'aide au départ d'une interpellation judiciaire, sans pour autant, bien que le risque existe assurément, "s'accrocher" à l'identité de délinquant ou de toxicomane.

- *"As-tu déjà été dans une AMO ou un centre de santé mentale parler avec un assistant social ou un psy?"*

- *"Ca peut... Si c'est en dernier ressort... J'irais les voir... D'abord en ayant essayé tout ce que je pouvais faire moi-même et si... En dernier ressort, y'a pas le choix"* (Mohammed).

- *"Non, jamais. (...). Pour moi, c'est un truc pour les gens qui ont des problèmes*

10. Témoignage recueilli durant la recherche-action menée avec les intervenants.

et tout ça..."(François).

- "Je suis allé voir deux assistantes sociales pendant près d'un an... (...) Je trouvais que c'était vraiment... Enfantin, quoi... C'est moche. J'étais conscient de ce que j'avais fait, et elles me traitaient comme si j'étais un gamin, que je savais rien du tout... enfin, comme un p'tit gars de la rue qu'est con..." (Mohammed).

- "T'as été obligée de venir à l'AMO?"

- "La première fois, oui, mais après, je suis venue de moi-même, maintenant je viens de moi-même (...).

- "Pourquoi t'as arrêté l'héroïne d'abord?"

- "D'abord, au début, c'est parce que j'étais obligée, sinon, j'aurais pas arrêté (...). J'ai eu des problèmes avec la justice, alors, j'avais plutôt intérêt pour moi. (...)" (Tommie).

Réponse 3 : La drogue pose problème quand elle pose problème à d'autres qu'à celui qui la consomme

On observe qu'avant de gêner le consommateur lui-même, la consommation de drogues **gêne souvent les professionnels** : enseignants, médecins, travailleurs sociaux, représentants de la loi et autres agents de normalisation, elle inquiète aussi les parents. *Pourquoi la consommation de drogues des jeunes pose-t-elle problème aux parents ? Parce qu'elle est illégale ? Parce qu'elle comporte des risques sanitaires et sociaux ?* Sans doute. On pourrait cependant se demander si ce qui inquiète les professionnels comme les parents ce n'est pas aussi leur sentiment d'incompétence, d'impuissance, leur "perte de contrôle" par rapport aux jeunes, au fait qu'ils consomment ou qu'ils transgressent, et donc si ce n'est pas autant leur propre

relation à la drogue, à la transgression qu'ils craignent.

"Ils n'osaient plus me laisser seul. T'avais mon beau-père à ce moment là, qui ne dormait plus la nuit, il faisait des modèles réduits pendant la nuit pour être sûr que je m'enfuyais pas pour en chercher..."(Christian).

"J'avais même mon directeur qui me suivait en dehors des cours pour attendre que je fasse une bêtise pour me pincer. (...) Une fois, il a fait venir les flics avec les menottes, ils sont venus me chercher en classe, il avait demandé aux flics de faire deux ou trois fois le tour de l'école avec moi, avec les menottes pour que toute l'école... pour que les élèves me voient bien..." (Christian).

"Les adultes, c'est aussi le fait que ce soit interdit qui les bloque" (Damien).

"Mes parents m'ont conseillé d'arrêter, comme beaucoup de parents. Ils ont voulu comprendre si je consommais par rapport à eux, est-ce qu'ils faisaient quelque chose de mal ? (...)" (Martin).

En plus des professionnels et des parents, c'est toute la population que la consommation de drogues insécurise; elle est vécue comme menaçante. Si cette insécurité n'est pas sans fondement, elle est aussi socialement construite, notamment avec le précieux concours des médias. La question de l'usage de drogues est en effet l'un des thèmes qui fait l'objet d'une sur-exposition au sein de l'espace politico-médiatique et qui n'accède à l'agenda politique que par la dramatisation sociale et le discours sur l'insécurité. Or, la manière dont la question de la drogue acquiert le statut de question publique conditionne inévitablement la manière dont sera pensée la régulation sociale de la consommation.

"Les jeunes de la maison des jeunes, ils n'ont pas très bonne réputation, il y a des échos assez virulents par rapport à nous. "C'est un repère de drogués, un trou à rats", c'est des gens qui ne sont jamais à la maison de jeunes qui disent ça, ils médisent à crever, des petites vieilles qui flippent!" (David).

"Mes problèmes de justice ont été différents selon la consommation de joints ou d'alcool. Quand c'était les joints, c'était uniquement par rapport à une consommation illicite; par rapport à l'alcool, c'était dû à des problèmes liés à l'alcool... violence, agressivité,... mais bien entendu pas par rapport à la consommation elle-même" (David).

Réponse 4 : La question de "quand la consommation de drogues pose-t-elle problème ?" n'est peut-être pas la bonne question à poser¹¹

Cette question (à laquelle les intervenants revenaient sans cesse lors des premières séances de "recherche-formation-action") et les scénarios de réponse qui y ont été apportés ont permis de rappeler ce qui paraît sans doute une évidence pour beaucoup (au niveau du discours du moins !) et qui a constitué notre consensus de départ avec le groupe : **plus qu'à la consommation de drogue en elle-même, c'est au rapport au produit et au contexte dans lequel l'usage s'insère qu'il importe de s'intéresser.** En d'autres termes, l'usage de drogue est défini comme un problème par l'entremise de processus interactionnels divers et de socialisation ou encore : la problématique assuétude est une construction sociale et culturelle.

Transposée à la question de la dépenalisation, on pourrait éventuellement avancer : *plus que la loi en elle-même, c'est la manière dont elle est appliquée, c'est le rapport à la loi et la prise en compte du contexte qui*

importe.

Notons que "la problématique" des "adolescents" ou des "jeunes" est une construction sociale au même titre que la problématique drogue¹², pour laquelle les médias ont également une responsabilité importante. Ceux-ci donnent en effet une plus-value de sens virtuel à un événement, une situation (on en parle dans les médias, ça compte!), au détriment du sens actuel (qui se construit quotidiennement dans les pratiques par exemple familiales et professionnelles). *Quelle place donne-t-on aux réalités quotidiennes des jeunes par rapport à la jeunesse "exceptionnelle" de Justine Hénin à Wimbledon ou aux jeunes des émeutes ou à la délinquance des écoliers? Quelle est la valeur réelle des images qui sont véhiculées sur cette réalité?*

"Les gens m'ont dit, "tu deviendras jamais rien". (...) c'est vrai que j'ai pas été bien loin question scolarité, mais maintenant que je vais réussir, je pourrai leur taper ça sous le nez !" (Martin).

Les préoccupations des intervenants

A partir de ce premier postulat, nous avons tenté de dégager avec les intervenants, à partir de récits de leurs expériences (leurs découvertes et leurs écueils) avec les jeunes usagers de drogues, quelques-unes des priorités pour le travail social en général.

La question de départ perdant de sa pertinence, l'important selon le groupe se situe davantage, à un niveau individuel, dans la manière de rencontrer le jeune, de l'écouter (au-delà de son éventuel problème) et de le faire réfléchir sur ses choix et sur ce

11. Cela signifierait-il dès lors que le débat autour de la dépenalisation ne constitue peut-être pas, pour les travailleurs sociaux en tout cas, un enjeu aussi important qu'il y paraît ?

12. BLAIRON J : "Dérèglements et dérèglementations" in "Enfance maltraitée, Actions et réflexions suite aux événements de 1996". Ed. ONE 1998.

13. VOGEL J., BARELL. et al : in "Démocratie et violences, une réflexion collective", 1996-1997, Collection Articulation, Séminaire CFCC/CESEP, p58.

14. Témoignage recueilli durant la recherche-action menée avec les intervenants.

qui, éventuellement, lui pose problème. Il importe donc de leur permettre d'élaborer un discours (discours parfois, volontairement ou non, *décalé* ou provocateur dont le contenu pourrait être, pourquoi pas, contestable), de travailler à ce que leur parole soit entendue, et ce avant tout, dans des endroits, par des voies et des voix *ordinaires*, notamment au sein des familles et dans les établissements scolaires, sans être nécessairement *médiatisées* par des services d'aide ou de soins.

Ainsi le mandat du travailleur doit-il se limiter à *baliser* sa mission de sorte qu'il permette l'adaptation à chaque situation individuelle, c'est-à-dire que les priorités d'action puissent se négocier avec le jeune en fonction de son projet ou de son non-projet, et de son acceptation de l'aide qu'on lui propose, tout en respectant ces balises.

Cependant, les adultes qui cherchent à comprendre les jeunes le font la plupart du temps avec leur grille de lecture d'adulte, réduisant ainsi leur réalité. Vouloir comprendre, "maîtriser" ce qui fait la jeunesse, c'est peut-être désapproprié le jeune des espaces qu'il se crée pour exister, indépendamment des prescrits de ses parents, de la loi ou de la société. Par contre, accepter de ne pas suivre les jeunes dans certaines portions de leur territoire, accepter la logique de rage ou de protestation qui les anime à un moment de leur vie comme une dimension constitutive de leur évolution vers l'âge adulte plutôt que comme un risque à prévenir, c'est sans doute une façon de limiter ce quadrillage normatif implicite qui semble avoir remplacé les anciennes formes de contrôle social. "Il est important et nécessaire pour des adolescents de pouvoir "s'enfermer" dans une caverne à l'écart et même contre l'institution totale virtuelle, et de tenter l'ouverture d'un lieu où l'on peut se

réapproprier des expériences singulières".¹³

Citons ici "en intermède" l'anecdote rapportée par un des intervenants du groupe :

Dans le cadre du Télévie, un groupe de jeunes a l'occasion de chanter un rap qu'ils ont écrit sur la commune où ils résident (le titre est le n° de code postal du village, suivi du nom du village. Cela aurait pu être "4000 Liège". Ndlr). Ce rap "*remet forcément des choses en question*". A la fin de la chanson, comme personne n'applaudit dans la salle, un des jeunes du groupe lance alors vers le public un "*bande d'enculés !*" rageur avant de se retirer de scène.

"*Et donc, ça a foiré complètement !*". (...). *Mais je trouve que c'est très symbolique, le gars (on en a parlé avec lui), il n'a pas supporté qu'on n'applaudisse pas ce qu'il avait fait. Et en fait, le public n'a pas applaudi parce qu'il s'en était pris plein la figure dans ce qu'il faisait. Et alors, cette incompréhension, je trouve que c'est très symbolique de... Voilà"*.¹⁴

A un niveau plus collectif, les intervenants interpellent la société, via, entre autres le travail social, à se mobiliser autour de la mise en place d'"autre chose" que la régulation de la consommation de drogues, qui elle pourrait peut-être davantage s'envisager comme relevant d'un choix (toujours potentiellement révisable) inscrit dans la sphère privée (au même titre que les consommations d'alcool pour les adultes !). *Est-il cependant possible à ce propos d'imaginer un "retour en arrière" du contrôle par les instances judiciaires, mais aussi médicales et sociales d'ailleurs, qui s'infiltrer dans les aspects de plus en plus intimes de la vie quotidienne des citoyens?*

"*Il y a des juges qui se prennent pour*

Dieu. (...) La bonne femme qui a dit que je foutais ma famille en situation de danger alors qu'elle m'avait jamais vu, elle se permet d'imposer quelque chose comme ça dans une famille..." (Martin).

Au niveau collectif toujours, l'intervenant social ne peut bien sûr que tenir compte de la *conjoncture* dans laquelle se trouvent les jeunes, des conditions familiales, socio-économiques et notamment de la **complexité sociale** et de la manière dont ils se questionnent par rapport au système éducatif. *Au-delà de leur relation individuelle et "privée" à la drogue, quels paradis artificiels, les jeunes (et les adultes d'ailleurs) tentent-ils d'activer ? Cet état de bonheur dont on leur fait sans cesse la promesse ou la promotion ?* Face au chômage et à l'éclatement des familles, les perspectives offertes aux jeunes paraissent plus sombres. La violence sociale est subie de plein fouet par nombre d'entre eux : le père sans emploi ou brimé par un petit chef dans son entreprise, c'est une violence qui s'étend le plus souvent à l'ensemble de la famille. Les difficultés dans certains quartiers (notamment le logement), la réalité scolaire parfois peu passionnante, peu stimulante et sans perspectives réelles, sont d'autres violences subies par les jeunes. Si ces dimensions paraissent depuis longtemps évidentes au travailleur social, elles apparaissent timidement dans d'autres domaines - la loi et son application par exemple -, et notamment la proposition visant à adapter les amendes pénales à l'état de solvabilité des auteurs des infractions.

"Tu parles à quelqu'un, il fait comme si c'était super facile d'arrêter, y n'a jamais essayé, et il comprend pas que les gens ils prennent tout ça, moi ça m'énerve ceux qui comprennent pas" (Tommie).

"Depuis que j'ai arrêté l'école, je ne suis

pas très motivé à chercher un boulot. (...) Je suis difficile et fainéant naturellement, ça n'a rien à voir avec les produits. Il faut que je me bouge le cul, mais comme je sais pas trop quoi foutre"... (David).

"Mais le plus important pour moi serait de trouver la chose que j'aimerais faire, mais je sais pas si c'est à cause de mes problèmes, mais je ne sais pas exactement ce que j'aime... C'est dur pour moi".... (Gabriel).

"Avant... avant, je faisais pas attention... Mon avenir... je faisais pas vraiment attention... vers 14-15,16 ans... ouais, chômage ceci et patati patata... des mots qui... on fait pas vraiment attention... quand tu vois... "y'a pas de travail", puis, "l'école ça sert à rien"... tout le monde... "t'sais, tu prends un bête travail et c'est bon quoi !" Et tu te dis, "bon, c'est comme ça la vie plus tard?"... Allez c'est bon ! Et puis, plus je grandis, plus je me dis qu'un bête travail, c'est pas un truc pour moi quoi !" (Mohammed).

- "Parle-moi un peu de ta ville, comment tu t'y sens ?

- *"Ouf, pour moi, c'est le truc où on s'emmerde le plus, c'est la ville la plus morte... c'est tout con. Ils devraient faire plus d'activités. Et ce qu'ils pensent pas non plus, c'est que c'est bien de faire des activités, mais généralement, celui qui fait une activité, elle est payante. Et tous les jeunes n'ont pas d'argent. Alors, un jeune qui sait bien, il veut faire un stage de sport, pratiquement 5.000 balles, ses parents savent pas lui donner, ben le gars, il va pas le faire. Alors, il va sûrement traîner les rues, aller s'emmerder, c'est comme ça" (Christian).*

"Mais aussi, on est dans un village où y a que dalle ! Enfin, y'a vraiment rien à faire ! Ils ont été mettre un panier de

basket... au cimetière... juste au cimetière... Allez ! Partout c'est des graviers... et y'a 2m² de bitume... enfin d'asphalte... Et y'a plein de graviers là-dessus... qu'est-ce que vous voulez jouer au basket là-dessus ! Déjà au cimetière... aller jouer au basket ! c'est vraiment pas motivant pour les jeunes, allez ! J'sais pas " (François).

La consommation de drogues n'est en outre pas seulement *définie* comme un problème; c'est une pratique plus ou moins sanctionnée socialement, un acte contrôlé juridiquement, c'est aussi un champ d'étude que l'on investigate, un *mystère* que l'on tente de dissiper et autour duquel on s'affaire à chercher des remèdes, c'est un fait de société qui suscite des choix politiques et pour lequel on mandate des travailleurs sociaux, on publie des articles dans des revues...

Aux côtés de la loi, dans le monde professionnel, la réaction à la drogue est (*devrait être ?*) aussi dictée par le **mandat**. Or, dans leur mandat, de nombreux professionnels du champ étendu de la jeunesse sont amenés à dénoncer la consommation de drogues ou, à tout le moins, à inviter le jeune à y renoncer. Certains auront pour fonction de sanctionner celle-ci. Pourtant, pour beaucoup d'intervenants, le mandat n'offre pas de réponse satisfaisante, ou en tout cas suffisante, quant aux attitudes (aux procédures) à adopter vis-à-vis de l'usage de drogues chez les jeunes. Les intervenants font souvent allusion à leurs difficultés à s'insérer dans le cadre institutionnel et légal de façon congruente avec leur idéal professionnel d'une part, mais aussi avec la réalité concrète des interactions avec les jeunes et leur famille, ils révèlent les contradictions d'ordre politique notamment (objectifs de santé publique, objectifs sécuritaires, de l'action communautaire, niveaux de pouvoirs différents, etc.) qui font que

chacun, dans sa pratique quotidienne, est renvoyé à une gestion individuelle de ces contradictions et incohérences. Ces dernières se confrontent de surcroît aux incohérences des secteurs connexes et aux difficultés qui, en termes de collaboration, en résultent. Les consignes ne sont donc pas claires : certains professionnels ont pour mission l'épanouissement du jeune et poursuivent en même temps des objectifs sécuritaires; on prône en même temps la réduction des risques et l'abstinence; la consommation de cannabis tend à se "banaliser" dans les milieux socio-culturels, mais reste fortement *diabolisée* dans les institutions scolaires, etc. Il n'est en outre sans doute pas utile (Christine Guillain l'a extrêmement bien développé dans son article "La politique du gouvernement en matière de drogues : la clarté s'impose ?") de revenir sur les ambiguïtés que génèrent les lois en la matière.

Enfin, avant d'être professionnel, le travailleur est citoyen, inscrit dans des processus relationnels complexes avec le jeune. La loi, le mandat et les contradictions qu'ils posent peuvent venir heurter sa "conscience de citoyen" (lequel, dans le climat actuel, n'y voit sans doute pas très clair non plus!). *Pourtant, le mandat ainsi que la loi ne tiennent-ils pas leur valeur et leur légitimité du fait qu'ils sont issus d'une société ou d'une structure qui s'ancre fondamentalement dans les valeurs démocratiques ?* S'il n'est pas question ici de remettre en cause ces volontés démocratiques, il s'agit d'évaluer la réalité dans laquelle ces dernières s'incarnent et il n'est sans doute pas absurde de rappeler que la démocratie est une utopie qui se construit tous les jours, et que si un chemin important a été parcouru, il n'en reste pas moins de nombreuses étapes à franchir pour aboutir à une démocratie qui laisse à chacun une place sensiblement "égale",

"juste", ou plutôt (pour éviter toute équivoque) qui laisse chacun prendre sa place dans l'édifice du "vivre ensemble".

Le mandat (con)cerne donc de manière aussi essentielle les personnes avec lesquelles les intervenants sociaux sont en relation, tout comme la loi (con)cerne autant ceux qui l'appliquent que ceux auxquels elle s'applique. Or, un des fondements de la démocratie, est la participation de chacun à la décision politique, notamment par la possibilité d'exprimer un avis, au travers d'une parole égalitaire.

Cependant, la plupart des analyses qui s'interrogent sur les difficultés rencontrées par une partie de la population des pays occidentaux appelés "démocratiques", reconnaissent le peu de place qu'obtient cette population dans les discours à propos des dispositifs d'aide qui lui sont destinés. De nombreuses paroles de chercheurs, d'intervenants sociaux eux-mêmes, admettent que les personnes confrontées à une demande d'aide sociale subissent la compétence de l'institution ou de l'intervenant au mépris et au déni de leur propre compétence. Leur parole est peu entendue, et même couramment *utilisée* pour renforcer la stigmatisation a priori qui les définit. C'est de cela que peuvent témoigner de nombreux usagers de ces dispositifs à qui (le plus souvent dans des cadres particuliers militants ou scientifiques) on a ouvert une porte à leur parole.¹⁵ Or un mandat, pour conserver toute sa valeur, se doit d'élargir sa base démocratique. *Un mandat qui "oublie" une partie importante de la population concernée par lui, conserve-t-il cette valeur ? Qu'en est-il alors de la loi, de sa définition et de son application ?*

Les mandats qui respectent peu les valeurs démocratiques en laissant peu de place à la parole des ayants droits de l'aide sociale, se caractérisent essen-

tiellement par la dimension de contrôle, le contrôle de "ceux qui ne sont pas considérés comme capables de démocratie" par ceux qui savent "démocratiquement". Le rôle des intervenants sociaux confrontés aux usagers de drogues allie particulièrement les dimensions aide et contrôle. Ce qui ne signifie pas qu'il soit "antidémocratique", et que la seule démocratie possible envisagerait l'abolition du *contrôle social*. Dans cette *combinaison* (aide et contrôle/social et justice), la loi doit effectivement être "l'alliée" de l'aide sociale sans pour autant annuler les autres dimensions de cette aide. L'aide et le contrôle sont dans cette perspective deux aspects d'une même réalité qui, pour pouvoir se combiner l'une à l'autre, dans le travail social notamment, doivent évoluer en cohérence. L'important pour l'intervenant social n'est pas de "faire plus" d'aide que de contrôle, mais que ce *contrôle social* s'exerce à partir de l'existence d'autrui, de sa participation à sa mise en œuvre, notamment par des *procédures de négociation*, par lesquelles un sens peut être donné au contrôle sans que ce dernier annule le mandat social de cet intervenant.

Une forme éclairante de contrôle social ou de *combinaison* entre aide et contrôle prend corps dans le concept de prévention.¹⁶ Sa finalité est l'application de normes sociales et partant, de lois. Elle prendra cependant un sens différent selon le statut que l'on confère à la parole de la population concernée et selon qu'on y intègre ou non la critique des structures de contrôle social elles-mêmes. Parler de prévention mérite dès lors qu'on s'arrête sur le sens de cette prévention. *S'agira-t-il de prévenir des comportements considérés comme anormaux par certains, en vue de garantir leur bien-être, parfois même au mépris du respect de ces populations*

15. Voir CHAMBEAU M. et RENOUPREZ C. : "Jeunes et usages de drogues en Brabant wallon", Plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant wallon, avril 1999. Voir aussi Travailler le social n° 26 : "Travail social et violences : des usagers s'expriment" et le dossier de La Revue Nouvelle de novembre 2000 : "Misère de la science, science de la misère" à propos des croisements des savoirs : Université-ATD Quart-Monde.

16. Voir LASCOUMES P. : "Prévention et contrôle social", Ed. Masson, Genève, 1977.

17. LAMARCHE P.: "Éléments d'une démarche de prévention" in BRISSO P. (sous la direction de), "L'usage et l'abus des drogues", Ed. Gaëtan Morin, 1985.

18. HABERMAS J.: "La désobéissance civile, test crucial d'un Etat de droit démocratique" M, n°44, février 1991.

19. Juriste et criminologue, professeur à l'école de criminologie de l'UCL, membre du comité d'accompagnement de la recherche "Jeunes et usages de drogues en Brabant wallon".

définies par des normes ou des lois comme déviantes ? S'agira-t-il de prévenir en intégrant des populations dites marginales dans des normes plus "acceptables", ou s'agira-t-il de prévenir en mettant en cause des structures qui pourraient par l'analyse être considérées comme (co)responsables des difficultés rencontrées par des populations ?

La prévention dans un cadre démocratique se doit de prendre en compte "la population cible" elle-même. C'est elle "qui donnera à la démarche de prévention sa véritable légitimité (...). La démarche de prévention appartient d'abord à ceux qui se trouvent touchés par le problème et à qui revient en priorité de déterminer les pistes d'action (...). Cette conclusion n'est pas motivée que par des considérations éthiques (...) mais aussi par des considérations plus basement techniques : aucun programme ne saurait avoir d'effets si ceux à qui ils s'adresse... ne reconnaissent pas sa légitimité".¹⁷ Choisir cette voie, c'est aussi admettre que les stigmatisations peuvent parfois être des erreurs de "ciblage".

Une des missions de l'intervenant social sera dès lors d'encourager la **cohérence** entre les différents discours (et notamment ceux relatifs à la loi) et, le cas échéant, de dénoncer le caractère "non démocratique" de ce mandat, et ce tant dans son discours que dans son application et sa méthodologie de travail.

"Quand le devoir d'obéir aux lois... et donc au mandat cesse-t-il d'être une obligation, face aux droits de défendre ses libertés et aux devoirs de lutter contre l'injustice ?".¹⁸

Trois balises pour des pistes

concrètes d'action

Dan Kaminski¹⁹, à la lecture de notre rapport de recherche faisait la remarque suivante : "Vu la thématique de la recherche et la tradition idéologique en la matière (assurée par les consommateurs eux-mêmes), il est difficile de parler la drogue comme une composante de la vie, sans lui accorder une force causale, absolue ou déniée. Bref, la question apparemment absurde et pourtant cruciale que je soulève ici est : "sachant que parler de la drogue produit déjà des effets d'intoxication du discours, comment en parler sans en parler ? Plus précisément, en ce qui concerne le discours des jeunes, comment lui être fidèle sans reproduire le leurre que la place prise par la drogue dans ce discours nous impose ?".

Cette remarque qui concernait un travail d'écriture nous paraît tout aussi pertinente dans le contexte d'une réflexion autour du travail social. Plutôt que de s'intéresser à l'éventuelle consommation de drogues, le travail social, bien qu'indissociable d'une certaine forme de contrôle, se doit de s'inscrire dans une logique plus citoyenne, en replaçant clairement la question de la sanction dans les mains des instances dont le rôle est explicitement de garantir l'application des lois et en renvoyant par ailleurs les contradictions entre les lois, les mandats sociaux et les valeurs démocratiques au législateur ou de manière générale à l'Etat. Trois balises (à appliquer de manière non bornée !) nous paraissent dès lors importantes :

- 1) l'émancipation des jeunes,
- 2) une confrontation à la loi,
- 3) une formation à la participation politique.

Ces balises reformulent les finalités de l'intervention sociale, et ce autant en ce

qui concerne la gestion par le jeune de sa toxicomanie, la prévention de la consommation de drogues dans les écoles, la réflexion autour de la dépénalisation de cannabis, etc.

1° L'émancipation du jeune

Participer à cet objectif suppose, dans un premier temps, la **participation et l'exercice de la parole** : que des espaces accueillent les réalités adolescentes (telles qu'elles sont), que les capacités d'expression des jeunes soient encouragées dans des lieux de parole citoyenne et que des moyens soient consacrés à développer, chez les parents et les professionnels, les compétences qui permettent d'accepter (plus que de comprendre) ces "systèmes d'expression".

Cela suppose, dans un second temps, une **éthique de la communication** : que cette parole exprimée soit reçue de manière authentique, transparente de sorte que l'acteur (le jeune comme le parent) se sente et soit effectivement pris au sérieux.

Une vocation du travail social serait dès lors de multiplier et d'élargir les voies d'expression de la parole ou des *attentes citoyennes* pour des individus qui n'ont pas nécessairement ou pas facilement accès à l'exercice de cette parole.

2° La confrontation au réel : le respect de normes

Qui dit citoyenneté dit liberté individuelle, mais aussi collectivité, c'est-à-dire respect de normes, et en amont de ce respect, l'apprentissage de ces normes. Or, dans nos sociétés occidentales, **le rapport à l'autorité** pose problème.²⁰

En effet, à mesure que les libertés individuelles augmentent, les ordres

normatifs perdent des points. Dans la post-modernité, la vérité est dans l'avenir et la référence au passé discréditée. *Dans ce contexte, comment les parents seront-ils perçus? Qu'est-ce que l'école peut transmettre? Comment éduquer? Car qu'est-ce d'autre qu'éduquer si ce n'est transmettre (c'est-à-dire trouver une manière d'acheminer les valeurs du passé vers le futur)?* Il ne suffit pas de renvoyer chacun à son rôle en matière de contrôle, mais aussi de donner un sens à la loi et aux normes qu'impose le "vivre-ensemble".²¹ Le principal enjeu serait dès lors de réhabiliter le tissu éducatif qui ne s'interdirait pas le rappel des lois sociales, mais préserverait un "vivre-ensemble", même si celui-ci ne se fait pas sans conflits, voire sans violences. Il semble nécessaire de ne pas se fonder sur l'expression d'un regret que les jeunes ne partagent plus les valeurs des générations qui ont précédé, ni sur une disqualification de l'autorité des adultes, mais de développer une éducation apte à se demander *quel héritage social et culturel leur transmettre*. L'autorité en ce sens se fonde sur la **reconnaissance** et non sur l'asservissement, sur un principe de **respect** et non de soumission. Dans cette perspective, apprendre ce qu'est la démocratie et comment la pratiquer (l'éducation à la citoyenneté) est sans doute un des grands enjeux sur lequel reposent nos sociétés démocratiques.

3° L'énonciation politique

A chaque niveau, il est sans doute possible d'encourager une **réappropriation du politique par des citoyens** qui débattent et agissent ensemble démocratiquement. Pour les Grecs déjà, l'activité politique était avant tout affaire de parole : la seule autorité légitime, le seul moyen d'atteindre la vérité politique étant la parole émanant de la délibération des citoyens entre

20. C'est essentiellement son absence qui est soulignée, et accolée à une violence émergente. Cependant, l'autorité est sans doute moins absente qu'on ne le suppose, elle porte peut-être sur des objets qui ne font plus consensus et emprunte des voies nouvelles.

21. Voir la notion de contrôle abordée par D. Robin. Op cit.

22. HANSOTTE M-J.: "Énonciation et démocratie ; pour une formation à l'espace public", thèse ULG, 1999-2000.

23. Nous faisons ici référence aux travaux de J. HABERMAS.

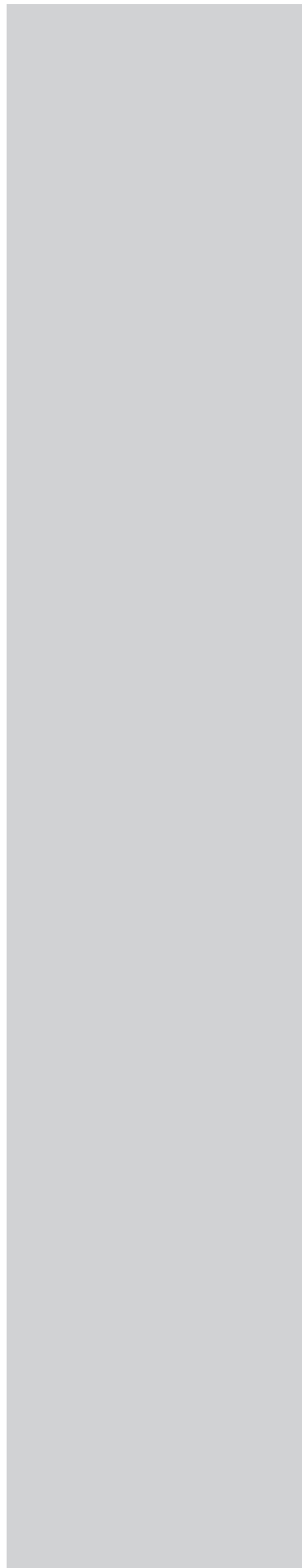
24. "Une question devient "publique" lorsqu'un mouvement de société fait considérer comme communs à tous certains problèmes ou certains aspects de l'expérience vécue par des individus ou un groupe social particulier : un collectif "adopte" comme sienne une problématique qui ne lui appartenait pas au départ". BLAIRON J. et SERVAIS E.: "L'institution recomposée. Petites luttes entre amis". Coll. Détournement de fond. Ed. Luc Pire, Bruxelles, 2000, p131.

eux. C'est donc par le **débat démocratique** que nous pouvons mettre en action la citoyenneté. Or, si les Grecs défendaient déjà l'idée que toute vérité politique ne pouvait être atteinte que par la parole, ce qui paraît nouveau dans notre civilisation, c'est peut-être le fait de s'auto-déclarer comme sujet politique. Dans son contenu, la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens n'a en effet rien de neuf; son principal intérêt réside, selon M. Hansotte²², dans son caractère "déclaratif".

Ce qui participe à donner sens à la démocratie, c'est donc peut-être le fait **de passer de l'énoncé à l'énonciation** : la parole n'est pas que mots. Parler, c'est aussi un acte. C'est à la fois agir sur soi, sur l'autre et sur les événements. Pour une même parole, on peut s'interroger sur la "vérité" de l'information qui est communiquée et sur la **signification** de cette parole pour le locuteur mais surtout questionner son **engagement** dans cette parole (sa participation au "vivre-ensemble"). Cette démarche fait alors passer la **parole de l'acte à l'éthique**.²³

L'énonciation politique, c'est aussi (et notamment pour les professionnels) participer au mouvement de balancier entre pratiques instituées et pratiques innovantes en rendant compte des récurrences observées "sur le terrain" et en les confrontant aux autres expériences. En d'autres termes, l'énonciation politique est l'attitude qui consiste à **favoriser l'expression d'une question publique** et à s'engager par rapport à celle-ci dans ses choix personnels et collectifs.²⁴





LES USAGES DE DERIVES DU CANNABIS

Représentations de personnes qui sont ou ont été dépendantes de drogues

Pascale JAMOULLE¹

Une enquête de terrain réalisée dans la région de Charleroi, auprès de personnes qui sont ou ont été dépendantes de drogues, rend compte de leurs itinéraires, leurs usages, leurs styles de vie et leurs regards sur les modes d'intervention.² Elle a été publiée l'année dernière dans un ouvrage intitulé "Drogues de rue".³ Dans cet article, je me concentrerai plus particulièrement sur les représentations et la densité de l'expérience humaine de mes interlocuteurs au sujet des dérivés du cannabis. Ils observent que les risques des "*drogues douces*" sont liés à la précocité des consommations, aux "*mélanges*" ou autres usages de "*défonce*" et, surtout, à la clandestinité du marché cannabique.

Mots clés

- enquête ethnographique
- usages de cannabis
- réduction des risques
- économie souterraine
- critique de la note du Gouvernement fédéral en matière de drogues

1. Anthropologue, chargée de recherche du Service Toxicomanies du Centre de Santé Mentale du CPAS de Charleroi. Cette équipe est pluridisciplinaire et mobile. Elle est composée d'une chercheuse et de professionnels psychosociaux travaillant en ambulatoire, en milieu hospitalier, en prison, dans les quartiers... Elle développe, dans le champ des conduites à risques et des dépendances, des pratiques curatives et préventives ainsi que des études et des recherches/actions.

.../...

Contextes

Pendant deux années (1998-1999), j'ai mené une observation participante dans un quartier de prostitution de la ville de Charleroi où les systèmes de vie liés aux drogues sont très développés. J'y ai engagé des relations avec plus d'une centaine de personnes dépendantes, principalement des jeunes femmes prostituées, des toxicomanes de rue et des jeunes gens qui développent des activités liées aux drogues. Vingt-et-une de ces personnes ont réalisé des récits de vie approfondis. De rencontre en rencontre, nous travaillions à partir des premiers textes produits et explorions de nouveaux pans de leur histoire. Cette expérience d'écriture a particulièrement intéressé beaucoup d'interlocuteurs. Ils m'ont ouvert la porte de leurs quartiers et, parfois, de leur histoire intime. Pour diversifier les propos d'acteurs, j'ai ensuite réalisé quatorze autres récits de vie avec des personnes en contact avec différents types de services d'aide et de soins.⁴ Mes interlocuteurs ont entre dix-sept

et quarante ans, près de la moitié sont des femmes. Ils sont (ou ont été) polyconsommateurs(trices) de haschich, d'héroïne, de cocaïne, de drogues de synthèse, de benzodiazépines, de barbituriques, d'alcool, de méthadone "*en dépannage*"...⁵ Si la plupart connaissent ou ont connu des périodes de précarisation psychosociale, citoyenne et sanitaire, d'autres ont toujours bénéficié d'un bon degré d'insertion sociale (vie de famille, travail,...). Engagés à des degrés différents dans les pratiques liées aux drogues, certains vivent très distancés des structures d'aide et de soins, d'autres sont usagers des dispositifs. Ils ont généralement été rencontrés sur leurs lieux de vie, hors structure.

Les usages de dérivés du cannabis

La distinction entre "*usager de drogues douces*" (dérivés du cannabis), "*usager de drogues de synthèse*" (XTC, Speed,

LSD ...) et "consommateur de drogues dures" (opiacés, cocaïne et médicaments connexes)⁶ est signifiante dans le champ des pratiques liées aux drogues. Les personnes rencontrées dans les quartiers qui ne consomment que des drogues douces ou de synthèse ne s'autodésignent pas comme "toxicomanes"⁷, seuls certains usagers de drogues dures, souvent polyconsommateurs, s'identifient de la sorte. Chaque catégorie de substances consommées donne accès à des modifications de conscience, des scènes sociales et culturelles spécifiques.

La plupart des usagers banalisent la consommation des produits dérivés du cannabis (feuilles séchées et émiettées, résine, huile). Ils disent : "Ce n'est pas de la came, ça n'a rien à voir avec la came." Les rapports sociaux engagés dans le cadre de la consommation du cannabis seraient fondamentalement différents de ceux qui structurent les groupes de consommateurs d'héroïne. Comme l'explique ce jeune homme qui s'est "rangé", sur le tard, dans le commerce cannabique où il s'est construit une clientèle fidèle et tranquille : "Le monde des fumeurs de shit, c'est un monde parallèle, marginal mais il y a de la confiance, les gens ne balancent pas comme dans la came. Le monde de la came, c'est un monde de délation. Les fumeurs de shit ne sont pas de ce genre-là". Il observe que la composition sociologique du groupe qui n'est qu'usager de cannabis est très différente de celle des poly-utilisateurs (drogues dures, cannabis, médicaments...). Elle serait proche de celle de la population générale, avec une large majorité de personnes qui bénéficient d'un bon niveau d'intégration sociale : "Quand tu vends du shit, tu rencontres des jeunes, des vieux, des mères de famille, des gens qui travaillent, tous les genres de travail, des gens qui font des études, de tout

quoi, vraiment de tout".

Beaucoup d'interviewés regrettent la période où ils ne consommaient que des dérivés du cannabis. Ils décrivent des usages joyeux, régulés et peu coûteux, très différents des usages de "défonce" dans lesquels ils se sont engagés plus tard. Ainsi, cette jeune femme se rappelle avec nostalgie sa jeunesse : "Avec le shit, j'étais cool, ça me rendait spitante, cool et décontractée. C'était super, on se payait des rigolades, je te faisais des phrases incroyables. Je me rappelle d'avoir crié par la fenêtre à des voisins sur un balcon : J'envoie de la perversité aux yeux chastes des gens d'en face. Tu as l'impression que tu deviens un génie, tu sais faire des phrases incroyables".

Selon mes interlocuteurs, la plupart des fumeurs de cannabis en font un usage récréatif. Le cannabis, même en majorant sa consommation, amplifierait surtout l'état psychique du fumeur et n'apporterait pas ce "degré d'inconscience", "le flash" ou les effets ordaliques parfois recherchés. Il ne serait pas non plus systématiquement anxiolytique et peut avoir des effets inhibants, notamment au niveau relationnel. Seuls certains jeunes en quête d'usages "de défonce" majorent leur consommation de cannabis, l'associent aux médicaments ou à l'alcool et font progressivement une consommation régulière d'autres substances psycho-actives plus susceptibles de répondre à leurs besoins : "Aucune drogue n'est une porte d'entrée vers une autre, le type qui n'est pas pour prendre autre chose, il ne prendra pas". Le fragment de récit de cette jeune femme est, à ce titre, illustratif. Sa quête anxiolytique l'amène à s'initier à d'autres consommations que celles de dérivés du cannabis : "J'ai rencontré X dans un squat où j'allais acheter du shit. Il me

Les études conduites visent à améliorer la connaissance des publics exposés, à adapter les pratiques professionnelles à leurs réalités et à optimiser la décision publique, notamment en matière de lutte contre l'exclusion des personnes précarisées.

2. La méthodologie et d'autres aspects de cette enquête ethnographique (1997-1999) ont déjà été présentés dans plusieurs articles de numéros antérieurs des Cahiers de Prospective Jeunesse : - JAMOULLE P., Circulation des drogues et réseaux de sociabilité de l'économie souterraine, Cahiers de Prospective Jeunesse, Vol 4, n° 2, 2^{ème} trimestre 1999.

- JAMOULLE P., Trajectoires judiciaires des usagers de drogues et précarisation, Représentations de personnes qui sont ou ont été dans la toxicomanie, Cahiers de Prospective Jeunesse, Vol 4, n° 1, 4^{ème} trimestre 1999.

3. JAMOULLE P., Drogues de rue, récit et styles de vie, De Boeck Université, collection Oxalis, Paris-Bruxelles, 2000.

4. Des éducateurs de rue, un centre de crise, une antenne médicalisée, des médecins généralistes, une structure hospitalière et un service d'aide aux justiciables.

5. Tous les interviewés se sont identifiés comme "toxicomanes" ou "anciens toxicomanes".

6. Benzodiazépines, barbituriques...

7. De nombreux auteurs déconstruisent les concepts "toxicomane" et "toxicomanie", démontrant qu'ils relèvent d'une catégorie policière, issue d'une psychiatrie dépassée, et qu'ils ne renvoient à aucune classification clinique (J-P Jacques, 1999; D. Kaminski, 1995,...). Je partage leurs analyses. Si j'utilise les termes "tox" ou "toxicomane" dans cet article, c'est parce qu'ils sont un mode d'identification dans le monde social des usagers de drogues que j'ai rencontrés. L'ethnographe doit en effet rendre compte de l'univers de sens de ses informateurs, de leurs références et modes d'énonciation. Les énoncés "toxicomane" ou "toxicomanie" renvoient aux discours tenus, dans les quartiers où j'ai mené une enquête de terrain, à propos des personnes qui ont perdu le contrôle de leurs consommations. Ils font référence à la (poly)-dépendance, aux états de manque et à tout un système de vie, de relations, de dettes et d'activités liées aux drogues qui structurent le quotidien. Ces termes n'engagent que leurs auteurs et sont cités comme tels, en italique, entourés de guillemets.

Dans le cadre de cette enquête je n'ai donc pas cherché à engager des relations avec des personnes qui ne consommaient que des drogues "douces".

Marc Chambeau et Christine Renouprez, par contre, ont pris contact avec des consommateurs récréatifs de cannabis au cours de leur enquête de terrain dans le Brabant wallon. Ils rendent compte de leur point de vue dans un autre article de ce même numéro.

dit : j'en ai. Il me fait rentrer dans le squat. Là, il y avait deux copains. Eux étaient en train de se shooter. Ça m'a tenté. Je leur ai dit : qu'est-ce que vous ressentez en faisant ça ? Est-ce que c'est meilleur que le shit ? Est-ce que vous êtes plus pétés ? Je voulais de la défonce. Je leur ai demandé de me faire un shoot. Ils n'ont pas voulu. Ils savaient bien ce que c'était que d'être malade (en manque). Ils disaient : faut pas toucher à ça, c'est de la merde. Moi je ne les écoutais pas, je cherchais la défonce et je les voyais tous pétés, piquer du nez. Finalement j'ai eu ce que je voulais. Je n'avais pas encore d'enfant, je partais, je partais. La mort, c'était rien. Je ne devais plus supporter, tout. "

La plupart de mes interlocuteurs ont commencé à consommer du cannabis à la pré-adolescence (avant 14 ans), une période où les capacités de régulation des substances psycho-actives (tabac, alcool, cannabis,...) sont plus faibles. Ils disent d'ailleurs avoir développé une dépendance à la nicotine en consommant du cannabis. Ils décrivent comment les activités liées aux usages de cannabis (achats groupés, vente, échanges, dépannages ...) créent "une zone de contact" avec des réseaux de sociabilités de l'économie souterraine : *"Le shit c'est gérable, j'en connais pas mal, des vieux, qui n'ont jamais pris que du shit mais nous, tous les quatre on est tombés dans la came. C'est à cause du système, tout ce qui va autour, les fréquentations qu'on avait. Tu commences par vendre du shit. Tu tombes sur des mecs qui vendent autre chose, tu échanges. C'est comme ça qu'on a commencé à prendre, ça va très vite. Tu ne te rends pas compte".* Ce ne sont pas tant la consommation et la circulation du cannabis qui créent les conditions de parcours de marginalisation, ajoutent-ils, mais le contexte prohibitionniste et les logiques de défi qui y sont associés : *"C'était pas un*

problème le shit dans la famille. Pour mon père, c'était normal de fumer, ça faisait partie de son truc. Chez nous, personne ne t'emmerde avec ça. Ce truc-là, c'est dangereux en Belgique, à cause de tout ce qui va avec, l'organisation, les grands, les défis, tout ça, mais chez nous il n'y a pas tout ça. Mon père et ses copains avaient l'habitude de fumer leurs petits bouillons (cigarettes de cannabis) au café pendant le jeu de carte. Ça faisait partie de leur truc, ils géraient ça sans problème. Le matin mon père fumait, ça faisait partie de la façon dont il aimait vivre avec ses copains ici ou au pays: Moi je ne me suis pas dit ça comme ça. On a fumé avec des idées différentes. Mon père n'a jamais senti le mal alors que nous ce qu'on nous renvoyait c'était ça : c'est mal, c'est illégal, c'est défier les adultes, ça rapporte beaucoup d'argent alors on avait très envie d'être là-dedans. Pour mon père, il n'y avait pas la question du mal et du défi".

Beaucoup d'usagers font également remarquer que les pratiques de mélanges de dérivés du cannabis, d'alcool, de médicaments,... augmentent les risques de dérégulation : *"Quand tu commences à mélanger, ne fût-ce que le shit et l'alcool, ça devient plus grave, tu passes d'un monde à l'autre. C'est une autre façon d'être avec le produit. Tu es plus loin que quand tu fumes. Tu as d'autres sensations".*

Réduire les risques liés aux usages de cannabis

Mes interlocuteurs observent donc que ces risques sont liés à la précocité des consommations, aux "mélanges" ou autres usages de "défonce" et, surtout, à la clandestinité du marché cannabique.

La tolérance pénale en matière de

consommation "non problématique" va mettre dans une position plus confortable les adultes qui tiennent aux jeunes un discours de modération et de bon usage du cannabis.⁸ L'enquête montre, en effet, que les propos centrés sur la régulation des plaisirs et la consommation responsable sont bien plus efficaces auprès des jeunes que les menaces et les discours moraux prohibitifs. L'interdit pénal avait tendance à renforcer les comportements de défi à l'autorité, principalement dans les groupes de jeunes les plus exposés.

La note gouvernementale relative à la problématique des drogues laisse, par contre, la production et la distribution du cannabis aux mains des réseaux du "business"⁹ souterrain. L'enquête de terrain montre pourtant qu'un large profil de jeunes interprète son parcours dans la drogue à partir de ce contexte socio-économique d'exposition. Beaucoup ont grandi dans des quartiers enclavés dans la précarité où l'économie informelle structurait une part importante des rapports sociaux. Dans ces sites où sont rassemblées des familles qui vivent une précarisation importante de leur rapport au travail licite, l'Etat de droit semble dépassé par les faits. De souterrains, les "business" sont devenus parallèles, alternatifs, puis simplement informels et officieux. Ils traversent les quartiers et les vies de familles. Ils font partie de la vie quotidienne. Dans le

contexte de prohibition des stupéfiants, les activités liées aux drogues y sont centrales. Elles sont un terrain d'aventure entrepreneurial pour une jeunesse qui se sent souvent dans une situation d'exclusion sociale patente.¹⁰ Elles s'inscrivent dans les sociabilités de quartier et permettent aux jeunes de s'associer, "de se faire valoir", de protéger leur famille, de "faire l'Américain" et de se bricoler une forme de participation au modèle culturel postmoderne, décrit par Alain Ehrenberg dans son ouvrage "Le culte de la performance".¹¹ Dans des contextes de concurrence exacerbée, où la plupart des jeunes en restent "aux petites commissions et maxi risques" et rêvent de conquérir des parts de marché, le climat est explosif, les populations vivent dans l'insécurité et la violence. Une part importante de la jeunesse y intègre un système de conduites et de représentations qui, à long terme, la retranche dans des féodalités de quartiers et l'expose tout particulièrement aux (auto)agressions et aux risques judiciaires.¹² Des positions en matière de drogues comme celles de l'Etat belge n'ont donc pas de sens en prévention. Pour porter atteinte à l'économie souterraine, l'Etat doit prendre d'autres responsabilités et ouvrir les yeux sur les conséquences concrètes de la prohibition sur les itinéraires de marginalisation de la jeunesse.

8. Comme ils le font (ou devraient le faire) pour l'alcool et les médicaments psychotropes.

9. Pratiques économiques illégales (microtrafics de stupéfiants, de marchandises volées et autres "services de proximité" clandestins). Voir à ce sujet l'article de Michel JOUBERT : "Drogues, trafics et insertion, l'économie informelle comme support social", Cahiers de Prospective Jeunesse, Vol 5 n°3, 3^{ème} trimestre 00.

10. Dans son ouvrage : "Enquête de respect", Ph. BOURGOIS fait les mêmes observations au sujet des trajectoires de vendeurs de crack du Barrio de Est Harlem.

11. EHRENBURG A., "Le culte de la performance", Calman Levy, 1993.

12. Dans leur article "Réflexion sur la jeunesse", Jean et John COMAROFF montrent que les conduites "déalées" des jeunes dans les situations d'asymétrie sociale sont inhérentes à la mondialisation de l'économie de marché. De Los Angeles, Dakar, Londres ou Delhi, elles prendraient une forme homogène ou identique. "Dans de nombreux contextes, les jeunes ainsi que d'autres personnes privées de leurs droits de représentation (le plus souvent des travailleurs immigrés et des minorités non autochtones) constituent une sorte de contre-nation avec sa propre économie illégale, ses propres espaces de production et de récréation, son propre patriotisme parodique. (...)

.../...

Beaucoup de jeunes entrepreneurs, élevés dans la culture de marché et de la marchandise, trouvent leurs propres voies et moyens (...). Faut-il s'étonner dès lors si notre adolescent (avec ses chaussures de sport à prix exorbitant, son baladeur lui crachant aux oreilles un rap décoiffant et son bipeur qui le relie aux réseaux souterrains de l'économie mondialisée) est une synthèse si réussie de l'enfant des rues et du nabab de l'économie ?"

Bibliographie

AQUATIAS S., JACOB E., "Usages de psychotropes et prévention des conduites à risques", Mission de prévention des toxicomanies, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, 1998.

BOUHNİK P., "Le monde social des usagers de drogues dures en milieu urbain défavorisé", thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris VIII, 1995.

BOURGOIS Ph., "En quête de respect, le crack à New York", Paris, Seuil, 2001 (pour la traduction française). L'original a été publié en 1995, sous le titre "In search of respect", Cambridge University Press.

CHAMBEAU M. RENOUPREZ C., "Jeunes et assuétudes en Brabant wallon", Plate-forme de concertation du Brabant wallon, 1999.

COMAROFF Jean et John, "Réflexions sur la jeunesse, du passé à la postcolonie", revue Politique Africaine n° 80, décembre 2000.

DIGNEFFE F., "Ethique et délinquance, la délinquance comme gestion de sa vie", Médecine et Hygiène, 1989.

DUBET, "La Galère, Jeunes en survie", Fayard, 1987.

DUPREZ D., KOKOREFF M., "Les mondes de la drogue", Paris, Editions Odile Jacob, 2000.

EHRENBERG A., "Le culte de la performance", Calman Levy, 1993.

JACQUES J.-P., "Pour en finir avec les toxicomanies", De Boeck, Bruxelles, 1999.

JAMOULLE P., "Drogues de rue, récit et styles de vie", De Boeck Université, collection Oxalis, Paris-Bruxelles, 2000.

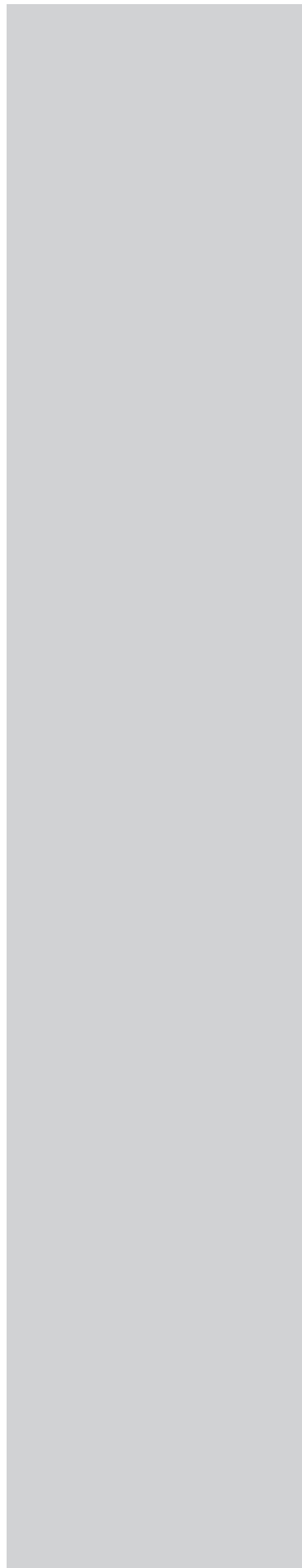
JOUBERT M. : "Drogues, trafics et insertion, l'économie informelle comme support social", Cahiers de Prospective Jeunesse, Vol 5 n°3, 3ème trimestre 00.

JOUBERT M. (sous dir.), "Précarisation risque et santé", INSERM, Questions de santé publique, 2001.

ROELANDT M., "Des quelques bienfaits de la prohibition des drogues... pour la santé des petits dealers", Cahiers de Prospective Jeunesse, vol.4, n°2, 1999.

SINGLETON M., "Amateur de chiens à Dakar, plaidoyer pour un interprétariat anthropologique", Louvain-la-Neuve-Paris, Academia-Bruylandt/l'Harmattan, 1998.

WERNER J.-F. "Marge, sexe et drogues à Dakar", enquête ethnographique, Paris, Karthala - Orstom, 1993.



LE CHANVRE, MATÉRIAU DE CONSTRUCTION¹

Arnaud EVRARD²

Utilisés depuis toujours dans la construction, les végétaux ont été en grande partie oubliés par les technologies modernes. L'évolution des moyens de production, les besoins en matériaux renouvelables, les attentes et les exigences des consommateurs font que leurs qualités suscitent de plus en plus d'intérêt. Parmi les végétaux utilisables dans la construction, outre le bois, le chanvre a certainement une place privilégiée à prendre, puisque sa culture est respectueuse de l'environnement tout en atteignant de bons rendements en matières sèches (8-12 t/ha.an). C'est toute une filière qu'il faudrait mettre en place mais le chanvre reste hélas pour certains une plante maudite, considérée comme drogue, empêchant de fait le développement de tout un panel de "matériaux écologiques". Une législation adaptée à cette plante particulière permettrait-elle enfin que ces nouveaux matériaux sortent de la marginalité ?

Mots clés

- nouveaux matériaux de construction
- torchis chaux-chanvre
- confort thermique et acoustique

1. Source : Association "Construire le Chanvre".

2. Ir. Architecte.
arnoevr@yahoo.com

Historique

Omniprésent dans nos campagnes vers 1850, le chanvre avait pratiquement disparu en 1960. Aujourd'hui il prend sa revanche face à des fibres qui avaient largement contribué à sa disparition.

On redécouvre petit à petit le chanvre pourtant sa culture est sans doute une des plus anciennes que l'homme ait

pratiquée. A la fin du siècle dernier il y avait près de 176 000 ha de chanvre en France, on en cultivait dans presque toutes les régions.

C'était un acteur incontournable du quotidien et de l'économie et il avait de nombreux usages, depuis les vêtements ou les draps, jusqu'aux cordages et aux voiles pour la marine en passant par l'huile d'éclairage.

Année	1895	1910	1929	1941	1943	1947	1949	1950	1959
Provinces	[Ha]	[Ha]	[Ha]	[Ha]	[Ha]	[Ha]	[Ha]	[Ha]	[Ha]
Anvers	34,94	23,64	2,67	58	1,7	0	1	2	1
Brabant	32,67	22,67	6,31	34	0,54	0	0	2	0,1
Flandre Occidentale	107,96	59,56	8,94	4,4	1,33	14	0	0	0,05
Flandre Orientale	319,16	128,06	45,44	54,72	41,10	93	26	12,41	0,75
Hainaut	63,15	11,95	0	0	0,82	0	0	0	0
Liège	1,39	2,29	1,57	2,72	0,6	0	0	0	0
Limbourg	33,42	18,88	4,68	0	2,96	1	0	0,59	0
Luxembourg	16,12	1	0	0	0	0	0		0
Namur	12,19	11,12	69,64	0	1	0	0	13,24	0
Total	621	279,17	139,25	62,76	48,46	108	27	26,28	1,9

(D'après le Ministère des Affaires Économiques, Institut National de Statistique, Service diffusion agricole)

Afin d'obtenir les filasses qui étaient ensuite filées ou cordées, il existait toute une technique pour extraire la fibre de la paille. C'était un travail long et pénible, dont une des phases primordiales était le rouissage, considérable source de pollution des cours d'eau et des mares, si les effluents ne sont pas traités de manière adéquate.

L'importance du chanvre a rapidement diminué dès la fin du 19^{ème} siècle. La disparition de la marine à voile, la concurrence des fibres exotiques puis synthétiques, et enfin la prohibition en interdisant la culture aux Etats-Unis et dans de nombreux pays occidentaux ont fait qu'en 1960, le chanvre avait presque disparu de nos paysages.

Culture

Capable de produire plus de dix tonnes de matière sèche par hectare en quelques mois, sans traitement phytosanitaire et sans malmener les sols, le chanvre est une plante écologique même en culture industrielle.

Le nom botanique du chanvre est Cannabis Sativa. Comme l'on aborder les précédents cahiers de Prospective Jeunesse, certaines variétés ont des usages assez éloignés des préoccupations des industriels. En France la culture est restée autorisée mais très encadrée par un règlement strict. Près de 10 000 ha sontensemencés chaque année avec des graines qui, conformément à la réglementation européenne, produiront des plantes contenant au maximum 0.2% de THC (2001!), l'agent psychotrope du Cannabis. Avec une si faible concentration en THC, l'utilisation du chanvre comme drogue ne présente aucun intérêt.

Le chanvre a de nombreuses qualités qui en font une culture particulièrement intéressante. Bien que la culture biologique du chanvre soit peu répandue (sauf en Bretagne), on peut le considérer comme une écoculture. Grâce à sa vitalité, les apports en engrais dits "chimiques" sont réduits. Il ne nécessite ni intrant phytosanitaire (désherbant, insecticide ou fongicide), ni irrigation. De plus, la puissance de son système racinaire permet d'améliorer la structure de terres réputées difficiles.

Enfin, bénéficiant d'une croissance très rapide (les variétés cultivées actuellement atteignent 2,5 à 3 m de haut en moins de 5 mois), il est un producteur de masse végétale importante (jusqu'à 15 tonnes de matière sèche par hectare) et à ce titre un gros consommateur de CO₂.

Transformation

Après une récolte et un défibrage mécanique, utilisant peu d'énergie mais un matériel industriel lourd, toute la plante est valorisée.

Le chènevis (graines) est récolté à la moissonneuse-batteuse, puis les pailles sont fauchées et conditionnées après séchage, et éventuellement rouissage au champ, en balles cylindriques qui sont stockées à l'abri chez les producteurs. Tout au long de l'année, ces balles sont acheminées par camions vers l'atelier de défibrage où a lieu la séparation des fibres (l'écorce de la plante) et de la chènevotte (copeaux).

Le procédé de défibrage est totalement mécanique, sans traitement chimique. C'est une technique propre, sans déchets, et peu gourmande en énergie

mais qui demande un outillage performant pour obtenir une productivité suffisante.

Savoir faire, connaissance et recherche

Si les minéraux ont fait l'objet de nombreuses études et recherches aboutissant à des développements industriels, nous disposons comparativement de relativement peu d'études concernant les végétaux comme matériaux de construction.

Concernant le chanvre, le développement de ces utilisations, qui ne remonte qu'à une douzaine d'années s'est totalement appuyé sur le savoir faire de praticiens qui ont expérimenté sur chantier, souvent à leurs risques et périls, avec toutes les vertus mais aussi les limites de l'empirisme. Les premières études réalisées en laboratoires sont très récentes.

Si différentes recherches ont été initiées dernièrement en Allemagne sur les laines isolantes en fibres de chanvre, les études s'intéressant à l'utilisation de la chènevotte ont été essentiellement menées en France.

Concernant les laines isolantes, les éléments dont nous disposons aujourd'hui nous permettent d'affirmer que ces matériaux ont des performances techniques tout à fait satisfaisantes.

Pour ce qui est des bétons de chanvre, les difficultés sont essentiellement liées au comportement de l'eau que ce soit pendant la prise, pendant le séchage ou durant la vie du matériau. Bien que les études menées à ce jour ne permettent pas d'en connaître exactement le fonctionnement, les

connaissances actuelles permettent d'éviter tous désordres et d'assurer la fiabilité et la pérennité des ouvrages.

Le chanvre, matériau de construction

Principes et intérêts

L'utilisation du chanvre dans la construction s'appuie essentiellement sur trois caractéristiques des coproduits

- la résistance mécanique des fibres
- la faible densité des particules du bois (la chènevotte)
- le pouvoir isolant

A partir de ces caractéristiques, différents matériaux et plusieurs applications ont été développés pour des utilisations par voie sèche (laine isolante, isolant en vrac,...) ou sous forme de bétons ou mortiers.

La fibre

Les fibres sont essentiellement utilisées pour la fabrication de laines isolantes. D'autres applications pourraient rapidement voir le jour : sous-couche de plancher ou de chapes flottantes, revêtements muraux et de sol, charges de fibres pour béton...

Les laines isolantes : après le défilage mécanique des tiges de chanvre qui permet de séparer la chènevotte (le bois) des fibres, celles-ci sont affinées et calibrées, puis liées par des fibres thermofusibles pour former un matelas d'une masse volumique variant de 20 à 40 kg/m³ suivant les caractéristiques recherchées. En fonction de la masse volumique et des applications visées - isolation des toitures, des combles des murs ou des cloisons - ce matelas est

conditionné en rouleaux souples ou en panneaux semi-rigides, avec des épaisseurs de 4 à 20 cm.

Les qualités mécaniques des fibres de chanvre permettent d'obtenir des produits présentant une bonne résistance mécanique, même avec de faibles densités et une résistance thermique du même niveau que celles des laines minérales.

La chènevotte

Les particules de chènevotte se caractérisent par une faible densité et un pouvoir isolant élevé, lié à la constitution du bois qui est formé par des vaisseaux parallèles permettant la circulation de la sève. Après séchage, ces vaisseaux, vidés de la sève, renferment de l'air qui donne aux particules de chènevotte leurs propriétés dont découlent les différentes applications.

- L'isolation par voie sèche

En isolation par voie sèche, la chènevotte est utilisée pour deux types de produits: l'isolation par déversement (après un traitement visant à les protéger contre les reprises d'humidité et le feu) et les sous-couches nivelantes et isolantes (la chènevotte reçoit un enrobage de bitume naturel qui lui permet de s'auto bloquer lorsqu'elle est mise en œuvre).

- Les bétons et mortiers légers isolants

Mélangée à un liant à base de chaux, la chènevotte permet de confectionner des mortiers et des bétons présentant des caractéristiques spécifiques et performantes. Mais le caractère particulièrement hydrophile des particules de chènevotte (400 à 500 % de pouvoir d'absorption) pose le problème de la gestion de l'eau à tous les stades de la vie des produits:

malaxage, prise des liants, séchage, puis durant la vie des ouvrages.

Les solutions visant à rendre les particules hydrophobes par enrobage s'étant révélées coûteuses et peu fiables, la nécessité d'utiliser des liants permettant de pallier cette problématique s'est imposée.

La définition de ces liants a fait, depuis quelques années, l'objet de recherches tant sur le terrain qu'en laboratoire. Ces liants doivent bien sûr assurer une liaison fiable entre les granulats de chènevotte mais ils doivent également permettre l'extraction de l'eau à tous les stades de la vie du matériau.

Différentes raisons (voir plus loin) ont très rapidement orienté les recherches vers l'utilisation de la chaux et plus spécialement de chaux aérienne, la prise d'un liant aérien étant moins dépendante de l'eau que la prise des liants hydrauliques.

A ce jour, les produits et les prescriptions proposés permettent la confection de mortiers et de bétons répondant aux exigences des ces matériaux - mise en œuvre, fiabilité, durabilité, performances techniques et économiques - et ils peuvent bénéficier, dans certains cas, de toutes les garanties en matière d'assurance.

Les mortiers et bétons de chanvre sont donc devenus des matériaux particulièrement performants grâce aux qualités qui leur sont conférés par le mariage de la chaux et du chanvre :

- Masse volumique très faible
- Pouvoir isolant élevé
- Correction acoustique
- Perméabilité à la vapeur d'eau
- Elasticité importante

Ces caractéristiques les rendent performants dans des applications très

diverses : dalles de béton léger, isolation des combles, rénovation, remplissage de murs à ossature et enduits à caractère isolant.

Le chanvre et la chaux

La chaux et le chanvre, un mariage d'amour et de raison

On la dit, la culture du chanvre semble remonter aux origines de l'agriculture. La fabrication de la chaux aussi se perd dans la nuit des temps. Le chanvre et la chaux ont pourtant connu jusqu'à très récemment un long déclin au profit de matériaux dit " modernes " au point que l'on a pu envisager leur disparition.

On pourrait ainsi continuer un parallélisme entre le chanvre et la chaux, sur les savoir-faire perdus, sur les traditions et la technicité ou sur la redécouverte récente des qualités et des vertus des ces deux matériaux. Mais malgré ces passés similaires, la chaux et le chanvre ne se sont rencontrés dans des applications communes que récemment.

La volonté d'utiliser le chanvre pour la confection de bétons et de mortiers légers isolants a démarré il y a une douzaine d'années. L'utilisation de ciment comme liant a rapidement trouvé ses limites: limites écologiques d'abord, limites des performances ensuite puisque le ciment faisait perdre partiellement leurs qualités (thermiques, perméabilité, élasticité...) aux bétons de chanvre, limites techniques enfin, les bétons liés avec du ciment présentant couramment des problèmes de prise.

L'utilisation de la chaux et du chanvre faisant souvent appel à une même sensibilité, c'est tout naturellement que les deux matériaux se sont trouvés réunis. Ils sont rapidement devenus indissociables quand il s'agit de bétons ou de mortiers de chanvre, chacun apportant ses qualités propres permettant de valoriser ou de protéger son partenaire : le chanvre par son caractère végétal spécifique (isolation thermique, correction acoustique, régulation hydrique, élasticité et plus généralement confort), et la chaux en assurant sa liaison et sa protection sans en altérer les qualités.

De même que la terre et la paille ont été mélangées pour un matériau fiable qui a traversé les siècles, le mariage de la chaux et du chanvre, nous offre un matériau conforme aux exigences actuelles de la construction : performant, fiable et respectueux de notre environnement et de notre santé

La construction

Si le "matériau chanvre" a atteint une maturité qui lui permet d'espérer une large utilisation, espérance qui se confirme en rénovation, la construction de bâtiments en chanvre reste très



Un igloo en chanvre sur les bords de Loire ? C'est possible grâce à l'association Construire en chanvre

LE CHANVRE...
MATERIAU DE
CONSTRUCTION
RE-MAR. QUABLE!



Revue de presse sur les drogues et les problèmes liés aux toxicomanies et aux assuétudes

En quelques lignes, un compte rendu succinct des informations parues dans la presse francophone ces trois derniers mois

Depuis février de cette année, 4 décès par overdose de PMA ont été déplorés dans notre pays. La PMA, ou paraméthoxy amphétamine, ne doit pas être confondue avec la MDMA, molécule d'ecstasy. Sa dangerosité est multiple : elle est souvent vendue comme étant de l'ecstasy - dont on ne peut la distinguer - et fait ainsi courir des risques accrus d'overdose car ses effets n'apparaissant qu'environ une heure après l'absorption, les usagers en reprennent fréquemment un, voire plusieurs, comprimé; plusieurs prises successives peuvent entraîner de la fièvre, de l'hypertension, une perturbation du rythme cardiaque, des spasmes musculaires, des mouvements irréguliers des yeux, des vomissements, des difficultés respiratoires, des insuffisances rénales, un coma, une importante crise d'hyperthermie pouvant entraîner la mort; enfin, les usagers ne boivent pas suffisamment d'eau, en dépit des problèmes de déshydratation qu'ils rencontrent lors de la prise de ce produit.

La dangerosité de cette drogue est également liée à l'incertitude de la composition du comprimé : amphétamine, analgésique, hallucinogènes divers, anabolisant; on peut aussi trouver de l'amidon, de la caféine, des détergents, du savon,... utilisés pour couper les comprimés.

La PMA est en fait un puissant hallucinogène des plus dangereux dont les effets peuvent être comparés à ceux du LSD. Des effets secondaires à long terme peuvent également apparaître : soif, fatigue, insomnie, tendances dépressives,...

Au niveau sexuel, les effets sont aussi paradoxaux : l'envie de toucher ou d'être touché induisant une excitation fait erronément croire à un désir sexuel; un autre désagrément est un érection problématique et de mauvaise qualité chez le garçon et une difficile lubrification vaginale chez la fille.

Les drogues de synthèse sont très appréciées par les jeunes fêtards pour leurs effets sociabilisants et désinhibants. Cependant, elles présentent des dangers non négligeables qui peuvent être potentialisés par la prise simultanée d'autres produits (alcool, cannabis, boissons excitantes,...).

La responsabilité des récentes morts a été imputée par certains aux ministres de la Justice et de la Santé : le premier n'ayant pas prévenu suffisamment rapidement la seconde des dangers et de la toxicité de la PMA vendue comme ecstasy, et ce pour des raisons liées à l'enquête en cours. L'Institut scientifique de la santé

publique a, lui aussi, interpellé la police fédérale afin d'obtenir des juges d'instruction qu'il puisse informer rapidement la population des dangers que représentent les nouvelles drogues de synthèse qui apparaissent sur le marché belge.

Ainsi, risque-t-on aussi de voir débarquer dans notre pays une drogue qui est un véritable fléau en Thaïlande et qui a déjà fait son apparition en Suisse, le ya-ba. Cette pilule, appelée "drogue des nazis" parce que Hitler avait demandé à ses scientifiques de lui confectionner un produit qui pourrait tenir éveillés ses soldats pendant plusieurs jours d'affilée, détruit les jeunes consommateurs à petit feu, les rendant fous et les poussant à accomplir des actes extrêmes.

Le ya-ba, ou crazy medecine (le médicament fou), est une méthamphétamine apparue dans les années 60. C'est un puissant hallucinogène qui stimule l'activité, permet de rester éveillé durant plusieurs jours mais qui induit de l'irritabilité, une perte de l'appétit, un sentiment de persécution, de sévères dépressions, de la violence et de l'agressivité, des comportements suicidaires, voire un coma. Cette drogue est présente dans tous les milieux en Thaïlande, riches et pauvres, citadins ou paysans, jeunes ou vieux; elle conduit au meurtre, au délire, aux automutilations.

Le 18 août, La Libre Belgique titrait "**Le cannabis a pignon sur rue à Liège**". En effet, quelques mois plus tôt, une boutique d'un genre particulier ouvrait ses portes dans la cité mosane : "CouleurRasta's" proposait à sa clientèle tout ce qui peut servir à consommer du cannabis, tous les accessoires, mais pas la matière première, le cannabis. Ce "coffe shop" à la belge se veut "un lieu de repère et d'information sur le cannabis", les propriétaires voulant informer les jeunes (et les moins jeunes) sur les effets véritables du chanvre, ses qualités, ses avantages. Afin d'éviter que les jeunes fument n'importe quoi, ils demandent un contrôle de l'Etat sur la culture, l'importation et le transport de la plante et ont fait circuler une pétition dans ce but.

La réaction du parquet de Liège ne s'est cependant pas fait attendre : perquisition et saisie de la marchandise (livres, pipes à eau, ustensiles divers, ...). Les faits reprochés aux propriétaires du magasin : incitation à la consommation de cannabis.

Il n'est pas inutile de rappeler que la loi sur les stupéfiants n'a toujours pas été modifiée en ce qui

concerne le cannabis : légalement, il est toujours interdit d'en posséder, consommer, acheter, vendre, importer, cultiver. Encore quelques mois de patience et

d'optimisme, la situation devrait changer d'ici la fin de l'année. Histoire à suivre...

Danielle Dombret, Documentaliste

Au centre de documentation de Prospective Jeunesse...

Du vin et du haschisch comparés comme moyens de multiplication de l'individualité

Charles Baudelaire. Editions Mille et une nuits, 2001, 63 pages, 114 FB.

"Le vin exalte la volonté, le haschisch l'annihile [...]. Le vin rend bon et sociable ; le haschisch est isolant... Enfin le vin est pour le peuple qui travaille et qui mérite d'en boire. Le haschisch appartient à la classe des joies solitaires ; il est fait pour les misérables oisifs."

Voilà comment Baudelaire comparait les bienfaits du vin pour "l'honnête homme" et les méfaits du haschisch chez "l'inactif". Je vous suggère également de relire l'abstract de l'article de Jean-Pierre Jacques "La grimace de Baudelaire" (paru dans le Cahier volume 5 - n° 3 - 3^{ème} trimestre 00) dans lequel il expliquait : "Baudelaire est l'inventeur génial du discours passionnel sur les drogues, du moins dans la littérature française : auteur insurpassable des Paradis Artificiels, il a conçu la diabolisation des drogues ; il a inauguré la fascination que depuis elles ne cessent de soulever ; il a décrit, dans une langue fastueuse, l'une des premières descriptions cliniques des états modifiés de conscience ; il a formulé les premières mises en garde et les premiers appels à la prohibition des drogues. Je soutiendrai ici que Baudelaire a également inventé la prévention des toxicomanies, pour le meilleur et pour le pire."

Voici une nouvelle occasion d'approcher le point de vue du grand poète français sur le haschisch, ses effets pervers et néfastes sur les personnes.

La femme et le tabac. Histoire d'une mésalliance

Docteur Alain Dollinger, Mary Dollinger - Préface de Bernard Clavel. Pocket, 1999, 217 pages, 257 FB.

"Encore un livre sur le tabagisme" direz-vous. Sans doute. Celui-ci a néanmoins la particularité de s'adresser tout particulièrement aux femmes et de présenter les risques spécifiques que le tabagisme leur fait courir : cancer du col de l'utérus, phlébites, nombreuses maladies gynécologiques, troubles des vaisseaux, problèmes de peau prématurément vieillie ; lors de la grossesse, décollement plus fréquent du placenta, malformation cardiaque et mort subite accrue chez le nourrisson, ...

Ce livre, préfacé par l'écrivain Bernard Clavel (ancien grand fumeur) et le professeur Henri Joyeux (chirurgien oncologue), passe en revue l'histoire de l'herbe à Nicot, explique les premières cigarettes à l'adolescence, détaille les risques liés à la consommation des femmes, de la maternité à la ménopause.

La Grèce antique contre la violence

Jacqueline de Romilly (de l'Académie française) - Editions de Fallois, 2000, 188 pages, 828 FB.

L'auteur traite ici de la Grèce, mais en fonction d'un problème qui est bien actuel en notre temps, à savoir la violence. Celle-ci nous menace de toute part ; elle sévissait déjà dans le monde antique, mais il se trouve que les auteurs grecs, et surtout les auteurs athéniens, n'ont pas cessé de s'élever contre elle de toutes leurs forces, pour la refuser et la condamner. Contre elle, ils ont découvert et défendu un idéal de justice, de douceur, de solidarité humaine. Ils l'ont fait même dans des domaines où la violence semblait devoir régner en maîtresse. C'est le cas de ce genre si grec qu'est la tragédie. C'est aussi le cas des ces récits mythiques où les dieux montrent parfois tant de cruauté ou d'injustice. Ce sont ces divers témoignages anciens qui nous sont présentés ici avec tout le relief qu'ils prennent à un moment qui est celui de leur premier surgissement.

Après deux chapitres centrés sur la Grèce, l'auteur esquisse une comparaison entre les formes prises par la violence de notre temps et dans l'Athènes du Vème siècle et recherche, dans l'esprit grec, les éléments qui pouvaient soutenir et encourager ces plaidoyers contre la violence.

Les témoignages ainsi groupés sont saisissants : on peut espérer qu'à la faveur de ce détour vers l'Antiquité, on pourra redonner quelque vie à ces valeurs si nécessaires que la Grèce avait mises en lumière et que nous avons peut-être un peu trop oubliées aujourd'hui.

PROSPECTIVE JeunesseE

rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

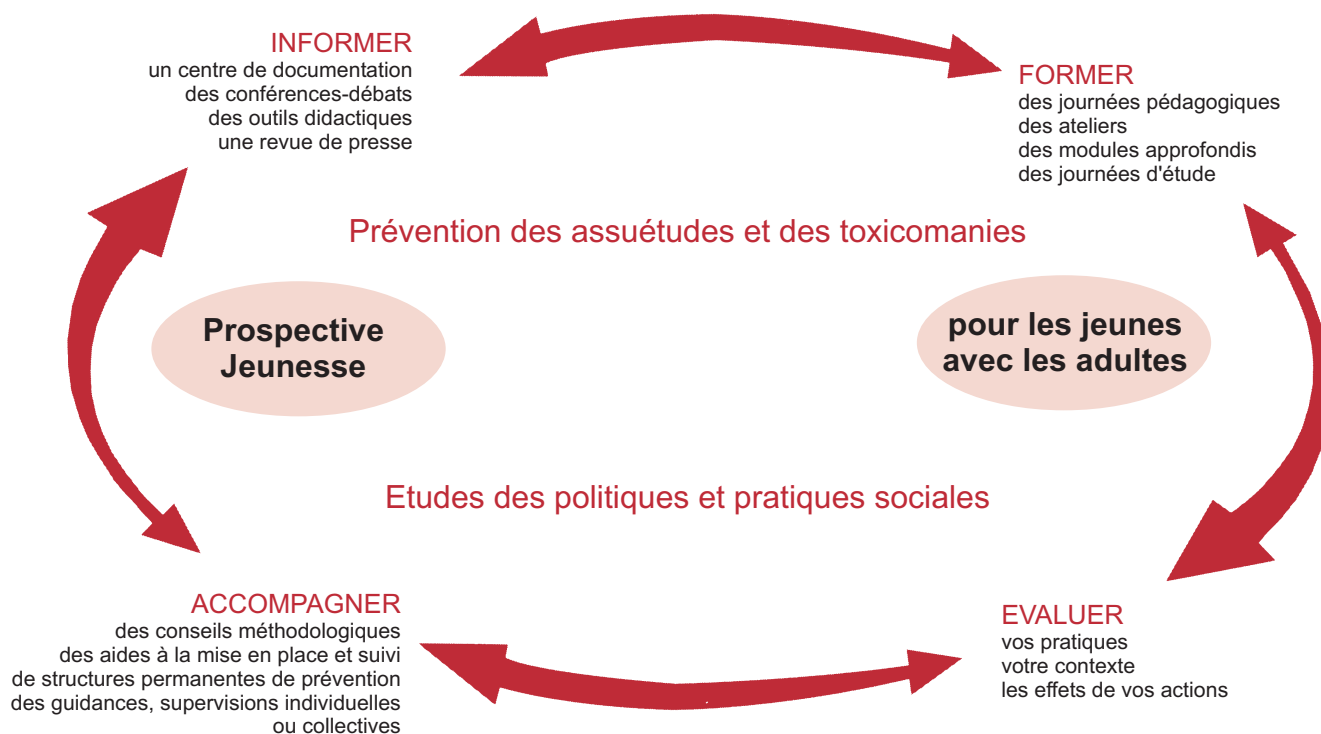
Tél : 02/512.17.66 - Fax : 02/513.24.02

E-mail : cahiers@prospective-jeunesse.be

Site Internet : <http://www.prospective-jeunesse.be>

Heures d'ouverture : de 8h30 à 17h

Compte bancaire : 210-0509908-31



PROSPECTIVE JEUNESSE asbl.

S

O

M

M

A

I

R

E

Editorial

Isabelle VAN PEVENAGE et Henri Patrick CEUSTERS 1

DOSSIER
**"CANNABIS ET AUTRES DROGUES :
LA DEPENALISATION EN QUESTIONS-TOME 3"**

- Aide à la jeunesse en milieu ouvert, drogue et ruralité
Jérôme PETIT 2
- Cannabis : l'heure H ou leurre de la loi ?
Catherine ANTOINE et Olivier FOUBERT 8
- La consommation de drogues, entre lois et intervention sociale, quelle est la question ?
Christine RENOUPREZ et Marc CHAMBEAU 14
- Les usages de dérivés du cannabis
Représentations de personnes qui sont ou ont été dépendantes de drogues
Pascale JAMOULLE 27
- Le chanvre, matériau de construction
Arnaud EVRARD 32

A propos de la revue de presse de Prospective Jeunesse 39



Avec le soutien de la Communauté française
de Belgique et de la Commission communautaire
française de la région de Bruxelles-Capitale

